

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 40 (1955)  
**Heft:** 7-8

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées  
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs

Abonnements facultatifs : 2 fr. 50

Abonnements privés : 4 francs

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S.A.  
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81  
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

1900 \* 1955

## 1000 Caisses Raiffeisen

Alors que la première Caisse Raiffeisen entrait en activité le 1<sup>er</sup> janvier 1900, dans la commune campagnarde thurgovienne de Bichelsee, la millièmè vient de voir le jour le 4 juin 1955, dans le canton du Tessin, à Coldrerio, commune typiquement rurale de la région de Mendrisio.

La doctrine coopérative, qui préconise l'effort personnel allié à l'aide mutuelle à la base de l'équipement économique du pays dans le cadre de la commune autonome, vient de remporter une éclatante victoire. Les critiques et les sarcasmes des saboteurs du mutualisme de crédit ne se sont pas encore éteints que le plus cruel des démentis vient de leur affirmer la puissance de la solidarité rurale si fortement exprimée par la lapidaire définition du génial créateur que fut le bourgmestre Raiffeisen : « Mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol ». Et le bon pionnier ne s'y trompait pas lorsqu'il recommandait l'application en Suisse de son expérience concluante au conseiller d'Etat bernois Edmond de Steiger, venu chez lui, à la Centrale de Neuwied, en Prusse rhénane, pour étudier son système :

« Je connais suffisamment votre pays, disait Raiffeisen. Je l'ai visité souvent et j'ai la conviction qu'aucun autre ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des sociétés de Caisses de prêts. Vous avez en effet, en général, une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles sociétés une assise solide. Si les calamités publiques qui ont provoqué chez nous la fondation de ces sociétés, en particulier l'usure et le commerce des Juifs, ne sont pas encore aussi répandues chez vous, le groupement des paysans en sociétés de ce genre ne pourrait avoir que d'heureuses conséquences. Cela développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des intérêts communs, la puissance de l'aide personnelle, l'esprit d'épargne et l'assiduité au travail. Beaucoup de petits paysans endettés seraient préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Cela dépend uniquement de la question de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du prochain pour se vouer à cette tâche sans aucune perspective de profit ou de reconnaissance, et malgré les difficultés, les obstacles et toutes sortes de méfiances. »

Vers la fin du siècle dernier, vers les années 80, l'agriculture suisse était entraînée dans la crise économique la plus redoutable

qui l'ait frappée jusque là. Au vu de cette sombre situation, la paysannerie de chez nous s'est souvenue qu'une des forces qui ont le mieux aidé et soutenu les Suisses de la vieille Helvétie fut la défense personnelle coopérative.

La crise aiguë de l'époque ne frappa pas seulement l'agriculture, mais aussi le petit commerce et l'industrie. Un concours de circonstances modifia profondément l'économie générale. L'alimentation sur le marché comme aussi la concurrence faite par les produits agricoles étrangers forcèrent l'agriculteur à intensifier et à rationaliser son travail. Est-il étonnant qu'on ait commencé à entendre partout parler de besoins de crédit de plus en plus pressants et considérables ? C'est alors que sont nées en Suisse les multiples banques commerciales et caisses d'épargne. En 1835, la Suisse comptait 102 caisses d'épargne. Jusqu'en 1900, on enregistra la fondation de 552 caisses similaires, dont 301 dans le dernier quart de siècle.

Mais ces banques étaient à caractère capitaliste, en tout cas équipées spécialement pour l'artisanat, le commerce et l'industrie. Elles ne répondaient pas aux réels besoins du paysan ; elles n'apportaient pas le remède au besoin du petit crédit rural. Des plaintes de plus en plus amères montaient des gens de la terre. « Des millions de francs pourraient être arrachés à la terre, disait un chef paysan de l'époque, si les cultivateurs, qui sont travailleurs et économes, disposaient du capital d'exploitation nécessaire. » Le problème agraire se résumait à cette possibilité.

Et le crédit agricole ne pouvait mieux être compris, mieux distribué que par des hommes de la terre se connaissant, se faisant confiance au sein de la communauté rurale. Il fallait donc à la communauté villageoise une institution d'épargne et de crédit qui lui soit propre ; il lui fallait une institution modeste, sans but lucratif, administrée également par des ruraux, c'est-à-dire une institution qui s'adapte de manière absolue aux besoins du paysan, de l'artisan. Les solliciteurs devaient pouvoir trouver sur place le petit crédit utile et facile auprès de gens qui connaissaient leurs véritables besoins, leur honorabilité et leur capacité de travail.

Ce fut donc Frédéric-Guillaume Raiffeisen qui trouva la formule idéale. Il conçut la Caisse de crédit mutuel après avoir

reconnu que la forme strictement coopérative était la seule capable de servir efficacement ses desseins généraux. Pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais la défense personnelle, l'aide à soi-même et la solidarité.

Les premiers essais en Suisse restèrent infructueux. En 1886, le conseiller d'Etat bernois de Steiger tenta l'expérience. Vers 1900, le conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz avait également essayé la création de caisses populaires, genre Raiffeisen. Mais leurs efforts restèrent vains. Il était alors réservé à un modeste curé de campagne de fonder et de rendre viable non seulement une Caisse coopérative d'épargne et de prêts, mais une œuvre qui s'affirme aujourd'hui féconde en bienfaits pour la population de nos campagnes : la Caisse de crédit mutuel Raiffeisen. L'idée seule de l'œuvre ne suffisait pas ; il fallait l'homme doué de l'esprit d'initiative et de courage suffisant pour la réaliser. Cet homme fut le curé *Jean-Evangéliste Traber*, pionnier méritant du raiffeisenisme suisse, alors que la cossue commune rurale de Bichelsee, en Thurgovie, en fut le Grütli.

Le pionnier Traber indique en ces termes le résultat de ses réflexions :

*« Des millions de francs sont enlevés chaque année à l'agriculture endettée, ainsi qu'à l'artisanat et à la petite industrie, par suite du manque de crédit. Que les secours soient nécessaires, chacun le reconnaît. Mais où les trouver?... La solution ne saurait être que celle-ci : aide-toi toi-même !... Mais comment faire ? Comment ces pauvres gens dépourvus d'argent pourraient-ils réaliser l'aide personnelle ? Serait-ce en luttant contre les magnats de la finance capitaliste, et en se procurant eux-mêmes l'argent indispensable ? Mais qui leur ferait confiance ?... Aide-toi et le ciel t'aidera, poursuivait-il. Dans les communes, il y a des gens qui portent le surplus de leur argent à la ville et touchent un intérêt. D'autres gens, du même village, font le même chemin vers la ville pour rechercher cet argent sous forme d'emprunt, mais paient 2 à 3 % de plus sous forme d'intérêt, commission, frais et se rendent ainsi tributaires du capital. Ne serait-il pas plus logique de créer un centre de compensation dans chaque village ? On rendrait service et aux déposants et aux emprunteurs et, en plus, le modeste bénéfice de ce petit marché d'argent resterait au village. »*

A peine la naissance de la petite banque de prêts, système Raiffeisen, de Bichelsee avait-elle été annoncée que, de tous côtés, des cercles de plus en plus étendus éprouvaient le besoin de connaître la trouvaille à tel point que le fondateur Traber dut publier une petite brochure pour répondre à ces appels. Les résultats ne se firent pas attendre. Des Caisses voyaient le jour dans les cantons de Soleure, de Saint-Gall, de Bâle-Campagne, de Thurgovie, de Schwyz, puis de Vaud, de Fribourg et du Valais. L'élan était donné aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Malgré les prophètes de malheur, malgré l'opposition de milieux bancaires influents, l'idée nouvelle remporta l'approbation des classes rurales. Le mouvement devint rapidement populaire. Pour la classe moyenne des paysans, artisans et ouvriers, il s'avéra ce qu'en avait rêvé le curé Traber : « La semence de la liberté et la source de la prospérité ».

Le mouvement Raiffeisen s'est étendu à tout le territoire de la Confédération. Depuis 1900, 18 Caisses en moyenne ont vu le jour chaque année. Cette croissance de l'œuvre est assurément considérable. Des périodes caractérisées par une grande pénurie d'argent ou par une crise économique ont été les plus riches en fondations.

A partir de 1940, ce fut même la course aux fondations, l'âge d'or pourrait-on dire, attendu que les années 1945 et 1946 atteignirent les chiffres les plus élevés notés, soit 33, respectivement 34 fondations. Pour l'ensemble de la Suisse, la première centaine fut atteinte en 1909, la deuxième en 1917, la troisième en 1921,

la quatrième en 1926, la cinquième en 1930, la sixième en 1934, la septième en 1941, la huitième en 1945, la neuvième en 1950 et enfin la dixième centaine ou le premier millier de Caisses Raiffeisen en 1955.

Au 31 décembre 1954, la statistique faisait apparaître l'existence de 991 Caisses affiliées. Il était donc à peu près certain que l'année 1955 verrait tantôt le millier. La course à la millième était virtuellement engagée. Qui aurait cet honneur ? Quel canton, quelle commune ? Les paris étaient ouverts ! Il eût été désirable que les organes centraux pussent annoncer ce millier de Caisses à l'occasion du récent Congrès Raiffeisen suisse de Lausanne. Le chiffre n'était cependant pas atteint. Les six fondations enregistrées depuis le début de l'année en portaient l'effectif à 997. C'étaient les nouvelles Caisses de Reichenbach (Berne), Bürglen (Thurgovie), Filisur (Grisons), Zuchwil (Soleure), Villars-sur-Glâne (Fribourg) et Duggingen (Berne).

Il en manquait encore trois ; l'émulation allait grandir au sein des fédérations. Le mouvement étant en plein épanouissement au Tessin, le président de cette jeune mais vivante fédération, M. Plinio Ceppi, professeur à Mendrisio, proclamait au Congrès de Lausanne : « Nous aurons la millième ! » En effet, trois fondations étaient en perspective immédiate. Elles se réalisèrent coup sur coup dans le courant de la même semaine : le 28 mai, ce fut la 998<sup>e</sup> à Isonne, le 3 juin, la 999<sup>e</sup> à Vacallo et enfin le 4 juin, la 1000<sup>e</sup> à Coldrerio.

L'assemblée de constitution de cette 1000<sup>e</sup> Caisse devait revêtir un cachet spécial de solennité. Pour la circonstance, le directeur de l'Union, M. Egger, qu'accompagnait le nouveau reviseur tessinois, M. Molinari, y apporta le message et les félicitations des organes centraux et des 999 Caisses-sœurs. Il voulut marquer l'heureux événement par la remise d'un vitrail d'art dédié à la chanceuse 1000<sup>e</sup> nouveau-né de la grande famille Raiffeisen suisse.

Ce millier de Caisses se répartit ainsi par régions linguistiques :

|     |                        |
|-----|------------------------|
| 320 | en Suisse romande ;    |
| 597 | en Suisse alémanique ; |
| 43  | en Suisse italienne ;  |
| 40  | en Suisse romanche.    |

L'évolution du mouvement en terre romande fut bien différente d'un canton à l'autre. La première Caisse fut fondée à Valeys-sous-Rances (Vaud), en 1906, par le pasteur Rochat. L'année suivante, la première Caisse fribourgeoise voyait le jour à Belfaux et, en 1908, une Caisse était également constituée à Leytron, en Valais. En 1910, le mouvement s'amorçait dans le Jura par la fondation de la Caisse de Bure, mais ne s'épanouissait qu'à partir de 1923 avec la fondation de la Caisse de Boécourt. En 1925, les paysans et vigneron genevois se mettaient en route en fondant la Caisse d'Avusy. Ils furent imités, en 1929, par ceux de Neuchâtel qui annonçaient la naissance de la Caisse de La Chauve-Fonds, celle-ci devant cependant attendre jusqu'en 1935 pour saluer une première sœur au Pâquier. Mais il faut encore bien préciser qu'à l'instar de la Suisse alémanique qui avait dû patienter en attendant l'action du pionnier Traber, chaque région de Suisse romande avait dû attendre l'époque propice et surtout l'arrivée d'un pionnier, apôtre audacieux et homme de foi en l'esprit de solidarité communautaire sur le plan de l'épargne et du crédit. L'idée restait en veilleuse tant que ce propagandiste ne s'était pas annoncé. Ce furent les pasteurs Rochat et Mounoud dans le canton de Vaud, le colonel Repond et l'abbé Raemy dans le canton de Fribourg, l'abbé Folonnier, mais surtout M. Adrien Puipe en Valais, l'abbé Montavon au Jura, l'abbé Bianchi puis le conseiller d'Etat Anken à Genève et enfin le vétérinaire Jobin et plus spécialement le vétérinaire Urfer en terre neuchâteloise. Chaque région est donc redevable d'un lourd tribut de reconnaissance envers les défricheurs courageux qui ont mis le mouvement en branle et en ont assuré le développement.

La grande étape aboutissant à la fondation de la 1000<sup>e</sup> Caisse Raiffeisen vient d'être franchie. Mais elle n'est pas un but en elle-même. Le mouvement Raiffeisen suisse poursuit inlassablement sa marche vers de nouvelles conquêtes. Le résultat obtenu ne fait que renforcer nos aspirations tendant à l'expansion continue du réseau national des mutualités de crédit. Ainsi plus de 1000 communes suisses comprenant ensemble un million et demi d'habitants parmi lesquels 108 000 sociétaires et 465 000 épargnants, jouissent des bienfaits d'un propre institut coopératif d'épargne et de crédit. Mais de nombreuses communes rurales ne sont pas encore dotées d'une telle institution locale autonome. Et l'événement que nous marquons aujourd'hui est déjà dépassé. En effet, si le Tessin a eu l'honneur de la 1000<sup>e</sup> naissance, le Jura aura eu celui de la première du second millier. Deux jours après la fondation de la Caisse de Coldrerio, soit le 6 juin, la 1001<sup>e</sup> Caisse voyait le jour à Prêles et deux jours plus tard la 1002<sup>e</sup> à Lamboing, deux communes voisines du Plateau de Diesse. Et ça continue puisque le Tessin vient encore d'annoncer la 1003<sup>e</sup> à Torricella-Taverne.

Même si, dans certaines régions, le plafond des fondations venait à être atteint, la mission de propagande n'en serait pas pour autant terminée. Il faudrait continuer le travail en profondeur en faisant sienne les paroles du pionnier genevois, feu le conseiller d'Etat Anken : « La première étape que nous nous étions fixée est gagnée. Il y a une Caisse Raiffeisen dans chaque commune genevoise. Nous allons gagner la seconde : que tous les agriculteurs, vigneron et travailleurs de nos campagnes soient coopérateurs actifs de leur Caisse Raiffeisen locale ».

La statistique du mouvement Raiffeisen suisse à fin 1954 en démontre l'importance au sein de l'économie rurale. Qu'on en juge par ces seuls chiffres : près de 1,3 milliard de fonds confiés sagement administrés puisque le dernier bilan général est parfail-

tement franc de tout amortissement pour pertes sur débiteurs. Quel est donc le secret de ces succès réconfortants et ininterrompus ? Pourquoi les Caisses Raiffeisen suisses ont-elles traversé brillamment et sans à-coup les passes difficiles des temps de crise et les périodes troublées des temps de guerre ? Et pourquoi enfin seront-elles encore en mesure de remplir, à l'avenir et toujours, la mission qui leur a été confiée ? Parce que, sous l'égide de l'Union suisse, elles ne se sont jamais départies des principes coopératifs de base proclamés par les pionniers Raiffeisen et Traber : *le cercle restreint d'activité, la garantie solidaire illimitée des sociétaires, la gratuité des fonctions, les prêts aux seuls membres et uniquement contre garantie, l'exclusion de dividendes et enfin le groupement en fédérations.*

L'esprit Raiffeisen s'inspire de l'humanisme ; il s'épanouit le mieux dans nos communautés villageoises où l'homme est près de l'homme, où l'homme entend servir ses semblables et non se servir d'eux. Il se vivifie dans le village où, comme devant Dieu, il n'y a pas d'anonymat ; chacun a son nom, son visage, son âme ; chacun a pleine conscience de ses responsabilités et des charges qu'elles impliquent.

Notre mouvement est sain. Il porte en puissance tous les éléments d'une rénovation humaine. Il offre au pays son exemple. Il se couvre de la caution de ses succès et d'un demi-siècle d'action fructueuse. Il a la référence des hommes d'Etat, des défenseurs des classes rurales.

Raiffeisenistes, veillons jalousement sur notre œuvre, sur nos communes. Cristalisons toutes nos volontés autour de nos organisations coopératives à l'effet de conserver la personnalité de nos cités villageoises et de consacrer leur autonomie. Telles sont les pensées qui jaillissent de nos cœurs en méditant sur la création de la 1000<sup>e</sup> coopérative raiffeiseniste suisse.

*Fx.*

## La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse en 1954

Fondée en 1942, année de l'entrée en vigueur du droit actuel sur le cautionnement, cette institution autonome du mouvement Raiffeisen suisse a déployé jusqu'à ce jour une réjouissante activité. En facilitant l'accès d'un crédit d'exploitation stable et avantageux, elle contribue au maintien et au développement de la petite et moyenne exploitation rurale et artisanale, elle sert la cause des classes modestes du pays.

Le développement des bilans des Caisses affiliées, en 1954, confirme que les besoins de crédit de la population rurale sont restés importants. Si les dépôts confiés accusent une forte augmentation, ces apports de capitaux frais ont, dans la règle, trouvé facilement preneurs dans la circonscription coopérative des Caisses. Pour le cultivateur, la nécessité de recourir au crédit d'exploitation va de pair avec l'augmentation constante du prix des terres, le renouvellement des troupeaux à la suite des mesures introduites pour lutter contre la tuberculose bovine, la mécanisation accentuée, causée par le manque de main-d'œuvre. L'activité de construction a été également très vive dans nos villages et le crédit artisanal est recherché

tout spécialement pour la création de nouvelles entreprises.

Si l'on ajoute à cela les complications créées par le droit actuel dans le domaine du cautionnement des personnes physiques, il est compréhensible que le concours de notre Coopérative soit de plus en plus recherché. Il est équitable de relever également, dans cet ordre d'idée, que nombreuses sont les Caisses qui se font un devoir de recommander notre institution lors de l'étude de toute affaire financière importante.

L'activité déployée par notre Coopérative de cautionnement en 1954 se traduit à nouveau par des chiffres records dans tous les secteurs.

Nous pensons intéresser les lecteurs du *Message* en reproduisant, tout d'abord, quelques tableaux et commentaires extraits du

### 13<sup>e</sup> rapport de gestion sur l'année 1954,

dont un exemplaire a été remis à tous les membres avec la convocation à l'assemblée générale de 1955.

### Requêtes examinées en 1954

(Ce tableau ne comprend pas les affaires écartées d'emblée.)

|   | Nombre | Fr.         |
|---|--------|-------------|
| Cas à l'étude, reportés de 1953 . . . . .               | 28     | 275 000.—   |
| Demandes présentées en 1954 . . . . .                   | 322    | 2 238 175.— |
| Total des requêtes examinées . . . . .                  | 350    | 2 513 175.— |
| Cautionnements accordés intégralement . . . . .         | 250    | 1 683 725.— |
| Cautionnements souscrits en partie seulement . . . . .  | 20     | 136 950.—   |
|   | 270    | 1 820 675.— |
| Requêtes retirées . . . . .                             | 29     | 223 000.—   |
| Requêtes retirées partiellement (16) . . . . .          |        | 43 050.—    |
| Requêtes rejetées . . . . .                             | 7      | 51 500.—    |
| Requêtes rejetées partiellement seulement (4) . . . . . |        | 9 000.—     |
| Cas à l'étude au 31 décembre 1954 . . . . .             | 44     | 365 950.—   |
| Totaux comme ci-dessus . . . . .                        | 350    | 2 513 175.— |

Le nombre des demandes a augmenté de 46 unités par rapport à 1953. Celui des affaires présentées par la Caisse centrale de l'Union étant resté à peu près égal, l'élargissement intervenu concerne donc presque exclusivement des prêts accordés par les Caisses affiliées. Nous avons été heureux de pouvoir appuyer un nombre

croissant d'affaires provenant de Caisses de la Suisse romande et italienne, ce qui nous permet d'affirmer que la répartition géographique des risques est la plus large possible.

Tout comme la Caisse Raiffeisen locale, la Coopérative de cautionnement ne se borne pas uniquement à traiter des affaires. Elle veut que celles-ci soient salutaires aux débiteurs. C'est pourquoi son activité est guidée par des principes éprouvés qui conservent toute leur valeur même — nous serions tenté de dire surtout — en périodes de hautes conjonctures. Un de ces principes veut que toute personne qui achète un immeuble ou construit dispose d'un certain volume de capitaux personnels. L'application de cette règle rencontre ici et là de solides oppositions, comme en témoigne le passage suivant du rapport de gestion, dû à la plume du gérant, M. E. Edelman, Dr en droit.

7 demandes de cautionnement ont dû être écartées. Ces décisions étaient motivées par l'insuffisance de fonds propres des requérants ou par le fait que ces derniers ne nous paraissaient pas dignes d'appui. Nous conditionnons notre appui à un apport suffisant de capitaux personnels. Nous veillons également à ce que les engagements souscrits soient bien en rapport avec les revenus des futurs débiteurs. Ce principe peut sembler désuet à l'heure actuelle où les offres de certains établissements concurrents dépassent parfois les limites dictées par la saine raison. Il est même fort possible qu'ici et là son application nous empêche de conclure une affaire. A longue échéance cette politique, orthodoxe en apparence, s'avérera la bonne. Non seulement elle correspond aux intérêts des Caisses, mais elle rend service aux débiteurs en leur assurant un crédit rationnel et sain. Nous devons nous garder de faciliter le surendettement hypothécaire. Ce reproche sera fait tôt ou tard aux établissements de crédit lorsque l'euphorie actuelle aura fait place à des conceptions plus réalistes en matière financière.

29 requêtes ont été retirées (17 a. p.). Certains débiteurs l'ont fait simplement parce que nous maintenions nos exigences au sujet de l'apport de fonds personnels. Celui qui veut construire ou acheter à tout prix trouve aujourd'hui assez facilement un bailleur de fonds plus souple. C'est sans regret que nous voyons ces affaires nous échapper, conscients du fait que nous n'aurions pas rendu un réel service aux intéressés.

Conformément aux statuts, notre société garantit des prêts hypothécaires de rang postérieur ainsi que des petits crédits d'exploitation, appuyés ici et là par le nantissement de polices d'assurance à valeur de rachat modeste; dans certains cas, notre signature constitue même la seule garantie.

Voici la répartition des affaires conclues l'an dernier selon la nature de la garantie :

|   | Fr.                |
|---|--------------------|
| 219 engagements, appuyés complétement par des hypothèques de queue . . . . .                      | 1 698 650.—        |
| 51 prêts garantis complétement par nantissement, ou bien uniquement par notre signature . . . . . | 122 025.—          |
| <u>270</u>  | <u>1 820 675.—</u> |

Les affaires consolidées par des hypothèques de rang postérieur correspondent à peu près, en nombre et en volume, à celles de 1953 (217 cas représentant 1 673 282 francs). L'engagement moyen de 7712 fr. n'a pas non plus varié de façon sensible.

Le petit crédit d'exploitation, garanti uniquement par notre cautionnement, accuse la belle augmentation de 51 affaires, représentant un capital prêté de 112 025 francs. La moyenne est de 2400 francs par opération (2219 a. p.) alors que le maximum concédé par les statuts est de 3000 fr. L'octroi de crédit d'exploitation est l'un des principaux objectifs de nos Caisses. Aussi considérons-nous de notre devoir de les encourager tout particulièrement dans ce domaine, un crédit d'exploitation sain étant l'arme la plus efficace pour lutter contre les achats à tempérament qui gagnent chaque jour du terrain jusque dans nos communes rurales.

Voici maintenant la

*Classification des prêts selon la destination des fonds indiquée par les requérants.*

|  | Nombre             | Fr.       |
|--|--------------------|-----------|
| Constructions, rénovations de bâtiments . . . . .  | 96                 | 727 600.— |
| Reprises d'exploitations . . . . .   | 88                 | 704 200.— |
| Régularisations d'anciens comptes assurés par des hypothèques de queue, substitutions de cautions personnelles, etc. . . . . | 33                 | 204 550.— |
| Besoins courants, achats de bétail, machines, etc. . . . .   | 53                 | 184 325.— |
| <u>270</u>   | <u>1 820 675.—</u> |           |

ainsi que la

*Répartition des cautionnements selon la profession des bénéficiaires :*

|  | Nombre             | Fr.       |
|--|--------------------|-----------|
| Agriculteurs . . . . .                       | 88                 | 558 650.— |
| Commerçants, artisans . . . . .              | 85                 | 603 150.— |
| Ouvriers, employés, fonctionnaires . . . . . | 81                 | 550 075.— |
| Divers . . . . .                             | 16                 | 108 800.— |
| <u>270</u>                                   | <u>1 820 675.—</u> |           |

D'importantes modifications sont intervenues dans cette dernière classification. Ainsi, en 1953, 105 prêts (soit le 42 %) avaient été accordés à des agriculteurs pour 748 300 francs, ce qui représente le 43 % du montant total. Les proportions sont, pour 1954, de 32,6 % pour le nombre des bénéficiaires de cautionnement et de 30,7 % pour le montant cautionné sous cette catégorie. En revanche, le nombre des artisans et commerçants augmente de

60 à 85, la somme garantie en leur faveur de 116 000 francs. Le nombre des ouvriers et employés (73) est resté à peu près stable, tandis que le montant qui leur a été avancé a grossi de 100 000 francs en chiffre rond. Ces quelques chiffres confirment que, du point de vue professionnel également, la répartition des risques est excellente.

Un autre principe immuable est celui de l'amortissement régulier des dettes cautionnées. S'il est équitable de dégager petit à petit la responsabilité des personnes physiques qui ont rendu le service de cautionner, il est juste également de réduire progressivement les dettes appuyées par les signatures de sociétés comme la nôtre, afin d'assurer une certaine rotation parmi les bénéficiaires. Ici aussi le rapport de gestion est optimiste :

Nous rendons un hommage spécial aux débiteurs. Ils ont fait preuve d'une excellente discipline de paiement est tout à leur honneur. 852 comptes étaient soumis à l'amortissement. Ce dernier est intervenu de la façon suivante :

528 débiteurs se sont acquittés de l'amortissement convenu,  
142 ont versé même davantage,  
98 ont payé une partie seulement du montant dû,  
84 n'avaient rien amorti au 31 décembre.

Les amortissements en suspens à la fin de l'exercice sont en partie rentrés durant les premiers mois de 1955. Comparativement à 1953 et même à plusieurs exercices précédents, la réduction successive des dettes a fait de sensibles progrès. Ainsi, en 1954, le 78,6 % des comptes s'est amorti conformément aux clauses des actes.

Le mouvement général de l'année a été le suivant :

|   | Fr.                |
|---|--------------------|
| Engagements effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 1954 . . . . . | 5 423 037.—        |
| Augmentation en 1954 . . . . .                                  | 1 820 675.—        |
|   | <u>7 243 712.—</u> |

*Réduction*

|   |                     |
|---|---------------------|
| Amortissements ordinaires . . . . .                                     | 360 025.95          |
| Remboursements intégraux et régularisations d'anciens comptes . . . . . | 699 414.25          |
|   | <u>1 059 440.20</u> |

|  |              |
|--|--------------|
| Engagements effectifs au 31 décembre, répartis en 1110 comptes . . . . . | 6 184 271.80 |
|--|--------------|

L'augmentation nette du volume des engagements est de 761 234 fr. 80. Les remboursements intégraux et les régularisations d'anciens comptes ont été particulièrement importants. Dans quelques cas, une estimation précise de certains immeubles a permis aux créanciers de renoncer à notre concours, les nouvelles taxes ayant rendu possible une augmentation des avances de premier rang, sans complément de sûreté.

L'administration de notre Coopérative a toujours eu l'ambition de gérer l'institution

de manière que celle-ci puisse rendre le maximum de services. Elle en a donné la preuve à plusieurs reprises en proposant des modifications de statuts sur lesquelles nous ne reviendrons pas spécialement ici. L'an dernier encore, elle a pris la décision de réduire de 40 % environ le taux des primes de cautionnement. Cette décision a tout naturellement eu ses répercussions sur la physionomie du compte d'exploitation. La diminution de recettes causée par cette mesure a été en partie compensée par l'apport des nouvelles affaires traitées. Ainsi l'excédent du compte de profits et pertes est encore important.

Le compte d'exploitation révèle un excédent de recettes de 46 045 fr. 50, inférieur de 1768 francs à celui de 1953. La diminution est modeste si l'on tient compte du fait qu'au 1<sup>er</sup> avril 1954 sont entrées en vigueur les nouvelles conditions de primes, soit 1/4, respectivement 1/2 %. En dépit de cette forte baisse, la moins-value totale des recettes est de 3201 fr. 80 seulement. Les intérêts perçus sont en progression de 1000 francs en chiffre rond, alors que les primes de cautionnement diminuent de 4200 francs. Aux dépenses, le poste impôts et droits a fléchi de 1500 francs environ. Nous avons, l'an dernier, acquitté en une seule fois l'impôt de défense nationale des exercices 1953 et 1954. Malgré cela, le fisc absorbe une somme plus importante encore que celle nécessaire à la couverture des frais d'administration et de bureau réunis. C'est dire que nous sommes aujourd'hui un contribuable fort intéressant. L'an dernier encore, la Caisse centrale a pris entièrement à sa charge les frais de personnel et de location des bureaux que nous occupons, ce qui constitue pour nous une sensible économie. Notre gratitude toute spéciale va à l'Union pour l'aide précieuse qu'elle continue de nous apporter.

\* \* \*

### 13<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Première manifestation officielle du Congrès Raiffeisen suisse de 1955, l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement a eu lieu dimanche 22 mai, au début de l'après-midi déjà.

M. G. Eugster, président de l'administration, est heureux de saluer la présence de 330 délégués, dont 125 avec droit de vote. Cette forte participation, en dépit des attractions nombreuses qu'offrent la riante cité de Lausanne et ses environs, exprime bien tout l'intérêt qui est porté à la cadette des institutions indépendantes du mouvement Raiffeisen suisse.

Après la désignation de MM. Mayor, de Bramois (Valais), et Jäggi, de Mümliswil (Soleure), comme scrutateurs, M. A. Edelmann, dr en droit, gérant, proclame tout d'abord les brillants résultats d'un exercice particulièrement fécond. Les chiffres principaux étant publiés ci-avant, nous ne les

reprendrons pas ici. Le gérant profite de l'occasion pour rappeler à son auditoire la valeur constante de certains principes généraux qui doivent guider les membres des comités locaux dans toute leur activité : maintien de marges de sécurité raisonnables lors de l'octroi de prêts hypothécaires, apport de fonds propres suffisants, etc. Il invite les Caisses à profiter des années favorables que nous traversons pour exiger toujours des amortissements réguliers sur les comptes cautionnés car, selon le rythme des choses, le défilé des vaches grasses ne durera pas toujours. Examinant le compte d'exploitation, M. Edelmann exprime sa satisfaction de constater que, grâce à l'heureux développement de la société, la diminution de 40 % du taux des primes de cautionnement décrétée l'an dernier, a causé un recul de recettes de 4000 francs seulement. Si le niveau de nos engagements était resté inchangé, cette « opération » eût coûté la coquette somme de 8000 francs. Cette année encore, une bonne consolidation des bases financières a été possible, ce qui réjouira tous les intéressés.

Au nom de l'organe de contrôle, M. Henri Cœytaux (Yens, Vaud), rapporte en français, puis M. Séverin Köppel (Menzingen, Zoug) en allemand. Ils déclarent avoir trouvé le bilan exact et conforme aux livres de la comptabilité. Un gros travail s'accomplit avec aisance, grâce à une bonne organisation interne. Ils proposent à l'assemblée de payer un intérêt de 2 % au capital social y ayant droit et de verser à la réserve pour risque le solde disponible de 28 063 fr. 40, ce que l'assemblée accepte sans discussion.

Désireuse d'augmenter les services rendus par l'institution, l'administration avait fait figurer à l'ordre du jour une

#### revision partielle des statuts

qui est présentée par le gérant, M. Edelmann.

Fidèle à la tradition raiffeiseniste qui veut que l'on construise sur le roc, la Co-

opérative de cautionnement a débuté modestement. Au fur et à mesure que s'étendait son champ d'activité, elle a pu améliorer ses conditions. Ainsi, en 1942, année de sa constitution, le montant maximum des engagements avait été fixé à 2000 francs pour les opérations sur seul cautionnement et à 10 000 francs pour celles appuyées par des hypothèques de rang postérieur. Ces limites ont été, au cours des années, portées à 3000 respectivement 15 000 francs. D'autre part, les taux des primes de cautionnement, initialement de 1/2 à 1 % du montant de la dette, sont aujourd'hui réduits à 1/4, resp. 1/2 %. L'heureux développement de la société, allié à une bonne consolidation de ses bases financières, permet d'envisager un nouveau pas. L'administration propose :

1. De porter le montant maximum des prêts garantis uniquement par notre cautionnement de 3 à 5000 francs.
2. D'abolir la prescription statutaire obligeant les bénéficiaires de cautionnement à devenir membres de la coopérative et à souscrire à son capital social.

Ces propositions sont acceptées sans aucune discussion par une assemblée visiblement satisfaite de pouvoir coopérer à une cause intéressante.

Sur ce, le président lève la séance.

\* \* \*

Lorsque sera écrite, plus tard, la modeste histoire de notre Coopérative de cautionnement, on dira sans doute, avec raison, que le 22 mai 1955 a été un nouveau point de départ. En effet, les décisions prises permettent à l'institution d'augmenter les services qu'elle rend, d'étendre encore son champ d'action.

En collaborant étroitement avec l'administration de la Coopérative, les Caisses affiliées rendront celle-ci plus forte, mieux armée pour remplir la belle mission qu'elle fit sienne il y a treize ans :

servir nos méritantes classes rurales.

-pp-

## Orvin reçoit chaleureusement les raiffeisenistes jurassiens

Le raiffeisenisme a été une réussite dans le passé et il l'est encore dans le présent parce qu'il ne s'est pas écarté ni des principes économiques et financiers éprouvés, ni du véritable esprit coopératif et chrétien dans lequel Raiffeisen a voulu qu'ils soient appliqués. Il constitue un chef-d'œuvre d'équilibre que l'on admire parce que les évolutions économiques et sociales des temps n'ont pas modifié son esprit. Il a voulu et su rester lui-même. Aussi est-il bien résolu à ne jamais renier les principes qui lui ont permis de naître, de s'organiser et de se développer.

Cette résolution que le pionnier jurassien, M. l'abbé Montavon, mettait en évidence à

l'assemblée jubilaire de 1950 de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, les responsables actuels du mouvement l'ont confirmée avec force et conviction lors de leur dernière assemblée annuelle.

Le Jura compte aujourd'hui 63 Caisses. Dans le Jura-nord, pour ainsi dire toutes les communes sont pourvues d'une semblable coopérative d'épargne et de crédit. Dans le Jura-sud, le mouvement est en plein épanouissement ; de beaux fleurons viennent

d'y être plantés qui autorisent les meilleures espérances. L'excellent esprit et le dynamisme que manifestent les Caisses locales s'extériorisent tout particulièrement à l'occasion des assemblées de la Fédération. Ce fut le cas notamment lors de l'assemblée des délégués qui s'est déroulée le 7 mai dernier sous l'experte présidence de *M. Sylvain Michel*, député-maire à Courtedoux.

Siégeant alternativement dans les différentes régions, mais dans les seuls villages qui peuvent encore recevoir une si imposante cohorte, la réunion avait lieu à Orvin, l'agreste village blotti dans un riant vallon entre Chasseral et la chaîne du lac, à l'extrême limite du Jura. Les délégués y furent l'objet d'une réception chaleureuse. N'ayant ni « or » ni « vin », les gens d'Orvin assurèrent néanmoins à leurs hôtes la plus cordiale hospitalité.

L'assemblée administrative débuta à 9 heures à l'Hôtel de la Crosse de Bâle (nom bien évocateur du passé jurassien). *M. Michel*, président, souhaita la plus cordiale bienvenue à la nombreuse assistance. Il se plut à saluer spécialement les invités parmi lesquels *M. le pasteur Gobat d'Orvin*, le conseiller national *Luterbacher*, directeur de l'Etablissement cantonal de la Montagne de Diesse, le colonel *Farron*, délégué de l'ADIJ, le député *Herbert Landry*, président de l'association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Courtelary, *M. le directeur Loeffel*, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, les délégués de la Municipalité et de la Bourgeoisie d'Orvin, les représentants officiels des communes voisines de Prêles et de Lamboing, villages qui n'ont pas encore le privilège de posséder leur propre institut financier (c'est de bon augure pour de prochaines fondations) et enfin le délégué de la direction de l'Union, *M. Froidevaux*, fondé de pouvoir. *M. le préfet Sunier* s'était fait excuser, ainsi que *M. Léon Membrez*, président-fondateur de la Fédération, tandis qu'un télégramme de félicitations et de vœux arrivait de *M. l'abbé Montavon*, notre pionnier raiffeiseniste.

Avant toute entrée en matière, la parole est donnée au caissier de la Caisse locale, *M. J.-A. Mottet*, président de Bourgeoisie, qui adresse, en termes choisis et poétiques, le message de bienvenue des raiffeisenistes de ce vallon tant aimé du peintre Robert.

Ayant ainsi prélué, l'assemblée passe à l'ordre du jour. Elle désigne comme scrutateurs MM. *Willy Lauber* (Diesse) et *Emmanuel Aufranc* (Orvin). Le secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy), déroule le film précis illustrant l'assemblée de 1954 à Saignelégier. Il est chaudement félicité pour la tenue parfaite de ce procès-verbal. L'appel fait constater la présence record de 170 délégués représentant 60 Caisses fédérées.

Deux Caisses se sont fait excuser tandis que celle de Vendlincourt brille par son absence répétée, dissonance regrettable dans l'harmonie qui règne au sein de la Fédération.

Présentant son rapport traditionnel sur les tâches et l'activité de la Fédération, le président *Michel* fait ressortir les progrès continus et réjouissants réalisés par les Caisses fédérées au cours de l'exercice 1954. *Au nombre de 63, les Caisses Raiffeisen jurassiennes groupent 5104 sociétaires et 16 132 déposants d'épargne. Une nouvelle fondation a été enregistrée à Beurnevésin. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 61,2 millions. La somme globale des bilans se monte à 42,3 millions de francs, en augmentation de 4 millions, soit 10,5 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de 164 885 francs a été versé intégralement aux réserves qui atteignent ainsi 1,34 million.*

Les sept Caisses de Buix, Damvant, Lajoux, Movelier, Réclère, Saint-Brais et Saignelégier ont célébré, cette année, le jubilé de leur premier quart de siècle d'activité. Par ailleurs, le dévouement est à l'honneur parmi les dirigeants qui accomplissent leur mandat à titre purement honorifique. Preuve en est l'esprit de continuité qui se manifeste au sein des Conseils dont vingt-deux vétérans reçoivent le portefeuille traditionnel et dédicacé pour 25 ans de services ininterrompus. En voici le palmarès :

Gogniat Simon, Lajoux,  
Jolidon Brice, Lajoux,  
Chèvre Louis, Movelier,  
Grimaire Gaston, Damvant,  
Chêne Julien, Damvant,  
Saunier Henri, Damvant,  
Juillard Adrien, Damvant,  
Fleury Alfred, Saignelégier,  
Frossard Georges, Saignelégier,  
Chenal Léon, Saint-Brais,  
Goffinet Ernest, Buix,  
Prongué François, Buix,  
Bugnon Léon, Boncourt,  
Lachat Joseph, Réclère,  
Jolissaint Achille, Réclère,  
Monin Eugène, Réclère,  
Jolissaint René, Réclère,  
Domon Paul, Bourrignon,  
Migy Louis, Cœuve,  
Etique Jules, Bure,  
Châtelat Antoine, Montsevelier,  
Eschmann Oscar, Courrendlin.

L'assemblée applaudit les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon :

Ernest Cerf, Roche d'Or, prix d'économie rurale,

Loeffel René, Prêles, prix de comptabilité.

Après avoir fait un tour d'horizon de la situation économique en mettant l'accent sur l'économie agraire, le président souligne

les bienfaits de la revision professionnelle obligatoire et à l'improviste, conviant les administrateurs à participer à cette expertise et à en faciliter le déroulement. Il insiste également sur la fidélité aux principes de base et de haute valeur qui régissent le mouvement Raiffeisen suisse et lui assurent son développement au service des classes rurales laborieuses. Par une émouvante péroraison, il glorifie l'esprit de solidarité et d'entraide qu'exprime le raiffeisenisme, vraie image de notre démocratie suisse :

« Vous, Messieurs les dirigeants responsables, vous continuerez à mettre aussi bien dans votre gestion techniquement irréprochable que dans votre administration clairvoyante du cœur, encore du cœur, et toujours du cœur ; ainsi nos institutions rurales d'autofinancement resteront sûrement un rameau plein de sève et de vie de l'arbre helvétique. »

L'assemblée liquide ensuite prestement les affaires administratives. La Caisse du ménage interne de la Fédération reste en bonne posture. En l'absence, pour raison de santé, du méritant caissier, *M. Ch. Fähndrich* (Courrendlin), son épouse se met de bonne grâce à la disposition de l'assemblée pour la présentation des comptes qui présentent un solde actif de 6 284 fr. 40 au 31 décembre 1954. Sur rapport des sections vérificatrices de Pleigne et de Nods, ces comptes sont adoptés à l'unanimité avec décharge et remerciements au zélé argentier ainsi qu'à son épouse. Les sections de Cornol et de Saulcy rapporteront en 1956. La cotisation annuelle sera perçue sur la même base que précédemment. Les Caisses de Soyhières et de Pleigne représenteront la Fédération au Congrès de 1956.

L'ordre du jour appelle une élection complémentaire au Comité fédératif. Son état de santé ne lui permettant plus de remplir aisément sa tâche, le trésorier, *M. Fähndrich*, a prié l'assemblée d'accepter sa démission. Dans une lettre qui est tout un acte de foi en notre idéal, le démissionnaire rend les armes à des forces plus jeunes. L'assemblée prend acte de cette démission avec regret, adresse de vifs remerciements au caissier sortant et fait pour lui les meilleurs vœux de santé. Le comité se constituant lui-même, le président annonce que *M. Albert Ackermann* (Montsevelier) a été désigné pour remplir la fonction de caissier. Puis sur présentation de la candidature retenue par le comité, l'assemblée élit *Me Laurent Aubry*, avocat et caissier à Saignelégier, nouveau membre du comité. Félicitations à l' élu qui eut les honneurs de l'unanimité.

Apportant le message de félicitations et les encouragements des organes de la Direction centrale, *M. Géo Froidevaux*, reviseur bien jurassien de l'Union, fait un exposé des considérations générales de revision avec des commentaires sur les bilans, mettant l'accent sur le bilan de qualification découlant de la situation interne des Caisses. Etu-

diant quelques problèmes d'actualité, le rapporteur s'arrête spécialement à la situation du marché de l'argent en corrélation avec le développement économique du pays. Avançant des arguments péremptifs et objectifs, il se prononce catégoriquement contre la baisse du taux hypothécaire, question périodiquement agitée dans certains milieux agraires, et rend l'auditoire attentif aux dangers de la surenchère dans le prix des biens-fonds. Dans le cadre du mouvement lancé dans le Jura en faveur des remaniements ou remembrements parcellaires, l'orateur présente encore une étude sur « l'octroi du crédit aux syndicats d'améliorations foncières ». Il en ressort que la Caisse Raiffeisen locale — au besoin avec l'appui de la Caisse centrale — est techniquement bien équipée pour résoudre cette question financière et satisfaire les besoins de crédits de telles entreprises. Cette étude sera reproduite dans un prochain numéro du journal à l'intention des intéressés.

La discussion générale qui s'ensuit aborde divers problèmes d'ordre pratique. *M. le directeur Lœffel* se sentant très à l'aise au milieu des raiffeisenistes qui le lui rendent bien par leur sympathie, se plaît à souscrire aux conclusions du rapporteur sur le maintien du taux hypothécaire pour lutter contre un nouvel endettement et la dépréciation de l'argent. Il y a lieu de souligner cette approbation notoire venant d'un dirigeant des milieux agraires. *M. Lœffel* explique encore avec compétence les variantes prévues, selon les circonstances locales, dans l'exécution des remembrements parcellaires et se réjouit de la large contribution que les Caisses Raiffeisen apportent au problème des améliorations foncières. Il met enfin volontiers ses connaissances d'expert au service de l'auditoire pour répondre à une interpellation sur les raisons et les conséquences de la future révision des valeurs officielles. Un interpellateur met alors les administrateurs des Caisses en garde contre la surenchère du premier rang et le dépassement des saines limites de l'endettement hypothécaire.

Après avoir remercié les autorités d'Orvin et les orateurs, le président clôt cette fructueuse assemblée à 11 h. 45. Dans un geste d'un commun accord, les trois corporations locales : Municipalité, Bourgeoisie et Caisse Raiffeisen, offrent l'apéritif bienvenu aux délégués dans les deux restaurants, le *Cerf* et le *Cheval Blanc*, pour permettre au maître de céans de préparer la table pour le repas en commun annoncé à 12 h. 30.

\* \* \*

Autour des tables bien garnies, les délégués se livrent à la saine joie des contacts fraternels entre militants de la même et

noble cause. On choque le verre de l'amitié. On s'égaie aux bons propos. Des liens se resserrent ; d'autres se créent. L'ambiance est au summum lorsqu'éclatent les accents des cuivres de la fanfare dirigée avec distinction par le caissier, *M. Mottet*, et les chants choisis du terroir exécutés par le Chœur d'hommes sous la baguette de *M. l'instituteur Sbinden*. Les toasts des invités bénéficieront de cette atmosphère de joie communautaire.

C'est d'abord *M. le maire Charles Mottet*, frère du caissier, qui, dans une envolée oratoire sortie du cœur, adresse le salut de ses administrés et traduit l'honneur fait à sa commune de recevoir les raiffeisenistes jurassiens. Une page blanche va s'inscrire dans ses annales. *M. le maire* n'a garde de souligner les bienfaits que la Caisse locale dispense à toute la population.

*M. Luterbacher*, conseiller national, et maire de Prêles, félicite la Fédération pour son œuvre au profit du Jura et en appelle à la fidélité à la terre. L'assemblée du matin, éducative au premier chef, lui a procuré un enrichissement qu'il apprécie et dont il saura tirer profit, déclare-t-il, en se proposant de doter sa commune d'une telle coopérative de crédit. Il associe toute la région de la Montagne de Diesse à la joie de recevoir les délégués du Jura, belle et puissante armée économique bien nécessaire à la défense nationale du pays.

*Le colonel Farron*, le sympathique et habituel représentant de l'ADIJ, association de faïte dans l'économie du Jura, apporte ses encouragements à tous ceux qui animent — s'il est possible encore plus — l'amour du pays natal. Une ovation spontanée couvre sa péroraison : « Mon Jura est beau et je l'aime ».

Comme dessert oratoire, *M. le député Herbert Landry*, de la Heutte, lance une vibrante profession de foi en la solidarité et félicite les Caisses Raiffeisen d'en avoir fait la pierre d'angle de leurs principes fondamentaux. Pour que ce mot ait un sens au profit de l'humanité, il faut qu'il ne soit pas seulement sur les lèvres mais dans les cœurs et dans tous nos actes d'hommes.

Arrivé au terme de cette manifestation, *M. le président Michel*, qui a été sur la brèche toute la journée avec la distinction qu'on lui connaît et qui s'est acquis la gratitude de tous par le don de lui-même à la parfaite réussite du programme, dispense les ultimes remerciements d'usage aux autorités et organisateurs du lieu, à l'hôtelier et à son personnel, à tous ceux qui ont eu le privilège de vivre ces heures de fraternelle union. Il fait des vœux pour que la rencontre d'Orvin renforce encore les liens entre les Caisses Raiffeisen du Jura et qu'elle soit génératrice de nouveaux succès.

Fx.

## PROPOS DU VIEUX MORALISTE

### Un exemple et une leçon

L'aventure dont est victime notre vieille Europe illustre de façon saisissante notre dernière causerie sur la fragilité de la prospérité, quand on conçoit celle-ci à la manière de notre monde contemporain.

Après avoir été durant plusieurs siècles une terre d'invasion, l'Europe était devenue, dès le 15<sup>e</sup> siècle, une terre d'expansion, qui rayonnait et débordait sur le monde. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à la découverte du machinisme et à la technique nouvelle de la production, nous avons vu qu'elle avait commencé d'exercer sur lui une suprématie incontestée. Hantée déjà par le rêve de la prospérité, de la richesse à produire, elle avait commencé à se partager les anciens continents et à les exploiter. Sous prétexte de mettre en valeur des ressources inexploitées, elle s'était attribué ou fait reconnaître des privilèges exceptionnels, qui lui permettaient de mettre en quelque sorte le monde en coupe réglée.

Il est vrai qu'elle s'attribuait aussi la mission de civiliser les pays qu'elle colonisait ou qu'elle protégeait. Et il faut reconnaître que nombre de ses colonisateurs, de ses administrateurs, à plus forte raison de ses missionnaires, se préoccupaient d'exercer une action vraiment civilisatrice, et d'élever, en même temps que le niveau matériel, le niveau spirituel des races étrangères. Cette œuvre, toutefois, n'en facilitait pas moins ses ambitions de prospérité croissante. L'Europe se dépensait à transformer le monde. Elle empruntait aux pays neufs les produits bruts, les matières premières dont ils ne faisaient rien. En retour elle les approvisionnait en produits manufacturés, en capitaux, en techniciens, en administrateurs, qui lui manquaient. N'était-ce pas tout naturel qu'elle se préoccupât d'en tirer bénéfice, et se réservât le plus clair des richesses qu'elle produisait ?

Mais il semble bien qu'elle ait surtout donné à ses protégés une conception de la vie où dominait le souci du matériel et du temporel, qu'elle se soit contentée de leur apporter ses mécaniques savantes, ses instruments compliqués, son impatience du confort, et jusqu'à ses armes, en négligeant par trop de cultiver en eux la préoccupation de l'idéal spirituel, le souci de la propriété morale, en négligeant trop de chercher à pénétrer et à gagner les âmes.

Devenue maîtresse du monde, il lui suffisait de s'enrichir en le mettant en valeur. Le monde, d'ailleurs, participait à cet enrichissement progressif. De quoi se fût-il plaint ? D'autre part, il n'y avait pas de raison, semblait-il, pour que cela ne durât

pas indéfiniment. On était parti à la conquête des royaumes de la terre. On avait réussi. On se persuadait aisément qu'on allait pouvoir s'accrocher à cet état de choses, et cueillir enfin les fruits du magnifique labeur dépensé depuis plus de deux cents ans.

Et c'est juste à ce moment que, soudain, l'équilibre s'est rompu, au désavantage de l'Europe. Ayant vu le parti qu'on pouvait tirer des ressources dont ils disposaient, les pays neufs ont voulu cesser d'être uniquement des exportateurs de produits bruts, et des importateurs de produits manufacturés. Ils ont commencé à s'industrialiser à leur tour... Pouvait-on leur en contester le droit?... Eveillés et ramenés à la conscience d'eux-mêmes, les peuples tirés de leur sommeil ont revendiqué leur indépendance politique et ethnique, en même temps que leur indépendance économique. Au nom de quel principe les leur refuser ?...

Et la vieille Europe voit maintenant les peuples que, dans son désir effréné d'enrichissement rapide et de prospérité croissante, elle avait éveillés et équipés, retourner contre elle cet équipement, et parfois jusqu'aux armes dont elle leur avait appris à se servir... Les débouchés se ferment les uns après les autres devant ses produits, ses machines, et même ses capitaux. Elle voit déjà poindre l'aube où ils se fermeront devant ses contremaîtres, ses ingénieurs et ses techniciens. Elle a beau s'efforcer de porter la concurrence sur un plan toujours plus élevé, où les débutants ne peuvent pas encore l'atteindre. Le rythme infernal dans lequel elle est engagée pousse progressivement les pays neufs vers le niveau déjà atteint par elle... Elle peut garder pendant quelque temps encore sa supériorité intellectuelle, avec le temps elle la perdra. Les richesses, en apparence inépuisables, qui jaillissaient de ces sortes de puits artésiens creusés par elle, un peu sur tous les points

du globe, se trouvent détournés maintenant vers d'autres terres que les siennes...

Il y a pourtant longtemps que le monde a été averti et mis en garde par le Christ lui-même contre le danger de tout subordonner à la matière. Quand l'instinct religieux de l'homme se trouve dénué de tout moyen d'expression et doit être refoulé, il devient facilement un ferment révolutionnaire des plus dangereux, une force antisociale chargée des plus redoutables explosifs... La menace atomique n'est-elle pas, peut-être, dans les plans de la Providence, un ultime avertissement adressé à notre planète ?

Les masses populaires, qui croient encore au Royaume de Dieu à faire grandir en ce monde, ne le croient pas possible dans l'ordre social existant. Aussi s'en prennent-elles de plus en plus à cet ordre social lui-même. Tout l'effort dépensé pour essayer d'atteindre le mirage de la prospérité, recherchée par tous les moyens, mais en se désintéressant du spirituel, risque de se retourner finalement contre ceux qui l'auront fourni, et de ruiner tout ce qu'ils auront laborieusement édifié... L'histoire, longue déjà de l'humanité, nous avertit que c'est là la logique de Dieu. Quand cette logique deviendra-t-elle celle de l'homme ?

Un des plus grands savants du XX<sup>e</sup> siècle, Albert Einstein, vient de mourir. Son enfance, très protégée, l'avait mis à l'abri des dures réalités quotidiennes. Aussi, l'argent était-il pour lui sans valeur. D'un chèque de valeur appréciable, il faisait volontiers un signet pour le livre qu'il lisait, et il arrivait parfois qu'il le perdît. Or, l'illustre physicien, père de la théorie de la relativité, a laissé deux pensées, que le monde dirigeant d'aujourd'hui ferait bien de méditer. « La partie animale de l'homme, dit-il, est sa plus grande ennemie, mais celle qui pense, son âme, est sa meilleure amie. » Et ailleurs : « Dieu est raffiné, mais, heureusement, Il n'est pas méchant ! » *A. M.*

## Le fonds de compensation de l'AVS en 1954

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport que lui a soumis le Conseil d'administration du fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants sur les placements effectués en 1954, ainsi que le compte du fonds de compensation.

### Recettes

Pour l'exercice 1954, les recettes totales du fonds de compensation s'élèvent à 806,4 millions : 564,2 millions proviennent des cotisations payées par les assurés et les employeurs, 160 millions des contributions des pouvoirs publics (dont 106,7 millions à la charge de la Confédération et 53,3 millions à celle des cantons) et 82,2 millions des intérêts du fonds.

### Dépenses

Les dépenses se montent en tout à 364,2 millions : la plus grande partie de cette somme, soit 350,4 millions, concerne les rentes et les remboursements de cotisations. Le reste des dépenses se répartit de la façon suivante : 6 millions pour les subsides versés aux caisses cantonales de compensation en raison de leurs frais d'administration et 7,8 millions pour la réévaluation des placements, pour les droits de timbre, les frais, etc.

### Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation fait ainsi ressortir un excédent de recettes de 442,2 millions, alors que ce dernier était encore de

525,6 millions l'année précédente. Contrairement aux comptes antérieurs, dans lesquels le solde actif n'avait fait que croître d'année en année, on enregistre pour la première fois une réduction sensible du surplus de recettes. Cela est dû au fait que la loi a été révisée et que les nouvelles dispositions — entrées en vigueur au début de 1954 — ont eu pour conséquence de supprimer l'obligation de verser des cotisations pour les personnes actives de plus de 65 ans et, surtout, d'augmenter de façon générale le montant des prestations. De la sorte, la somme des rentes versées en 1954 excède d'environ 90 millions celle de l'exercice précédent. Rappelons qu'on ne saurait juger de la situation financière de l'AVS d'après les résultats annuels du compte d'exploitation ou d'après les bilans ordinaires : seul le bilan technique traduit fidèlement la situation effective de l'assurance.

### Placements de fonds

Selon le rapport du Conseil d'administration, à fin 1954 la valeur de tous les placements du fonds de compensation — compte tenu des réévaluations — figure au bilan pour un montant de 3026,2 millions, dont 2901,2 millions de placements fermes et 125 millions de rescriptions et de dépôts. Les placements fermes se répartissent de la manière suivante (en millions) : Confédération 942,7 ; cantons 413,7 ; communes 347,4 ; centrales des lettres de gage 578,7 ; banques cantonales 349,1 ; collectivités et institutions de droit public 9,3 ; entreprises semi-publiques 259,9 ; banques 0,4. Les rescriptions et les dépôts atteignent 25 millions pour la Confédération et 100 millions pour les autres catégories de placements. A la fin de l'exercice, le rendement brut moyen des placements fermes était de 2,93 %.

### LE 36<sup>e</sup> COMPTOIR SUISSE

Vingt-deux groupes particuliers, dont le Pavillon officiel de l'Argentine, 120 000 m<sup>2</sup> de surface totale, la présentation du radar en usage dans notre armée, un pavillon scientifique de valeur exceptionnelle, une exposition canine d'intérêt et de caractère nationaux, telles sont certaines des caractéristiques de la Foire de Lausanne dont les portes s'ouvriront du 10 au 25 septembre 1955. De toutes les régions du pays et de l'étranger, un intérêt magnifique est manifesté à l'égard de cette prochaine concentration, à Lausanne, de la production suisse.

Le programme des journées sera riche d'attrait et de variété : signalons à l'ouverture du 10 septembre la journée de la presse et de la radio, la journée d'amitié Argentine-Suisse, la journée officielle du 15 septembre, placée sous la présidence d'honneur de M. Max Petitpierre, président de la Confédération, délégué du Conseil fédéral, la journée scientifique internationale, en l'honneur du pavillon scientifique.

## Assiette valaisanne

Nous reviendrons, cette fois-ci, sur quelques points spéciaux glanés dans les rapports de revision de l'année 1954. Ce n'est donc pas encore de l'histoire ancienne.

### Cautionnement de sociétés de consommation

Nous avons trouvé, ici et là, des séries de petits prêts garantis par le cautionnement d'une société de consommation. Leur total représentant tout de même quelques milliers de francs pour la même Caisse, il est certainement opportun de se poser la question : cette garantie peut-elle être acceptée sans autres conditions ? Lorsque la société en question se trouve dans une situation financière normale, nous sommes d'avis que l'on peut répondre par l'affirmative. On rétorquera peut-être que ces sociétés sont « naturellement » bonnes et que toute discussion est inutile. Cela est à vérifier. Le fait d'avoir pignon sur rue et personnel à blouse blanche ne prouve encore rien. Des entreprises apparemment bien plus luxueuses et plus fortes que nos modestes « coopés » villageois ont connu des revers, des pertes, la liquidation même. C'est pourquoi un jugement objectif est indiqué ici également. On demandera la production du dernier bilan et du compte de profits et pertes, que l'on étudiera attentivement. L'office de revision de l'Union se met à disposition des Caisses désireuses d'être secondées dans cet examen.

On devra, ensuite, se renseigner exactement au sujet du droit de signature de la société. La signature du gérant, en l'occurrence, ne l'engage pas forcément, tout comme un cautionnement souscrit uniquement par un caissier de Caisse Raiffeisen n'engage

pas cette dernière. Sauf indication spéciale dans les statuts, on exigera toujours la signature sociale, soit celles du président et du secrétaire.

Ces prêts ayant servi à rembourser des arriérés de marchandises ou de fournitures, on veillera à ce qu'ils s'amortissent rapidement.

### A propos de signature sociale et de radiations au registre foncier

Dans la circulaire édictée il y a quelques années nous demandions, pour ces radiations, la signature sociale de la Caisse (donc président et secrétaire). Certains caissiers trouvent cette exigence exagérée (forcément, puisqu'elle est formulée par l'Union !). Ils l'interprètent même comme un acte de méfiance à leur égard. Il n'en est rien. Le caissier possède la signature individuelle, mais pour les opérations de caisse seulement. Une radiation au registre foncier est un acte administratif, donc de la compétence du Comité de direction. Ce dernier doit tout d'abord accepter cette radiation et verbaliser sa décision. La signature du consentement à radiation n'en est qu'une confirmation. Un caissier malicieux nous confiait que soit son président, soit son secrétaire, signaient sans vérification aucune les radiations qui leur étaient présentées. Si non e vere... Il est évident que ce cas peut se présenter ici ou là. Mais il n'engage que les intéressés eux-mêmes, qui sont pleinement responsables de leur action, ou inaction. Du reste, pour les bien connaître, nous sommes convaincus que la grande majorité de nos présidents sont fort bien conscients de leurs responsabilités et peu enclins à jouer le rôle de robots.

Cette question a du reste été déjà soumise à plusieurs reprises à des conservateurs de registre foncier, de divers cantons. Leur opinion est unanime : sur la base des statuts actuels, il faut la signature sociale. Si l'un ou l'autre de ces fonctionnaires admettent une ou des exceptions, ils en assument toute la responsabilité.

### Des procès-verbaux

Il est assez difficile, lors des revisions, d'obtenir à temps ces livres de base de la Caisse. Il serait pourtant souhaitable que le reviseur puisse les compulsier durant la revision déjà, et non pas seulement 5 minutes avant le départ du car postal ou 8 jours après, au bureau de l'Union. Il doit en effet, par sondages tout au moins, s'assurer que les garanties fournies pour les nouveaux prêts correspondent bien à ce qui a été demandé par le comité. Ce travail doit également être fait par le Conseil de surveillance lors de sa séance annuelle de revision des titres. Enfin, le caissier doit pouvoir compulsier ces livres selon ses besoins.

C'est pourquoi nous devons demander qu'on les dépose au coffre-fort de la Caisse où ils seront à l'abri du feu et du vol... et des regards indiscrets. Il est entendu que le secrétaire peut les garder momentanément chez lui pour rédiger ses procès-verbaux, mais, une fois ceux-ci dressés, nous recommandons le dépôt du livre en lieu sûr.

### Des scrutateurs

Deux scrutateurs doivent être nommés lors de chaque assemblée générale, même lorsqu'il n'y a pas d'élection. Ainsi le veulent la loi et les statuts. Ces 2 scrutateurs sont en quelque sorte les délégués des sociétaires, appelés à confirmer que les comptes ont été régulièrement adoptés et que le procès-verbal correspond bien aux délibérations de l'assemblée.

-pp-

## Un coffre-fort gisait éventré

« Le cantonnier de ..., qui travaillait sur la route de cette localité, aperçut au bas d'un ravin dans la forêt un gros coffre-fort éventré et vide » (la presse).

Mais il y a coffre-fort et coffre-fort comme il y a fagot et fagot. Un meuble digne de ce nom doit donner la triple assurance contre le feu, contre l'effraction et contre sa disparition par vol pur et simple. Si cette troisième sécurité n'est pas fournie, en raison du moindre poids du meuble, ce dernier doit être emmuré.

L'Union a toujours conseillé les Caisses Raiffeisen dans ce sens en leur recommandant l'achat d'un meuble répondant aux besoins de l'institution, mais donnant toutes les garanties exigées pour la conservation

des valeurs bancaires et accompagné du certificat de garantie du fournisseur. Ces conditions sont d'ailleurs exigées pour la conclusion d'un contrat d'assurance contre le vol avec effraction, tel qu'il est recommandé et dont 85 % des Caisses bénéficient. Il n'y a pas vol avec effraction si le voleur peut gentiment s'enfuir avec le meuble sous le bras, s'il peut le transporter sur son dos ou avec l'aide d'un comparse jusque dans sa voiture devant la maison.

Le conseil du praticien expérimenté n'est donc pas de trop. L'acquisition d'un meuble d'occasion, malgré la belle apparence, peut réserver de cruelles surprises, si l'on ne peut pas obtenir des assurances formelles sur le poids, l'épaisseur et la matière utilisée

pour sa construction. Les « armoires en fer » ne sont que de vrais « trompe-l'œil ». Entre plusieurs cas constatés, en voici un typique.

Lors d'une enquête faite par la police après un vol au local d'une Caisse Raiffeisen, il fut impossible de rouvrir le coffre-fort, un vieux meuble encore muni d'une serrure avec « secret ». Force fut de requérir le maître maréchal du village qui dut procéder à l'exécution du travail au moyen du chalumeau. Et voici la surprise : la porte du coffre-fort d'épaisseur respectable — et tout le meuble pareillement — était faite de deux plaques de fer de 3 à 4 mm. d'épaisseur entre lesquelles se trouvait une couche de 5 à 6 cm. de bois. Un tel meuble n'aurait jamais résisté à l'incendie. Tout au contraire, les plaques rougissant sous l'effet de la chaleur auraient assuré la complète com-

bustion du bois et rien du contenu n'aurait été épargné. C'eût été la catastrophe.

La conclusion est facile à tirer. Après s'être renseigné à bonne source et s'être entouré de toutes les précautions nécessaires, il faut acheter le meuble répondant aux exigences de l'emploi et offrant les garanties de tout repos. L'Union est consciente de remplir un impérieux devoir en conseillant les Caisses en pareille circonstance pour l'achat du meuble « ad hoc » qui donne satisfaction et confiance.

*Fx.*

## IDÉES DIRECTRICES

### Une patrie doit être une communauté fraternelle

La prospérité n'est pas la seule condition de l'équilibre social. Une démocratie digne de ce nom a d'autres exigences. Ses institutions ne restent valables que par la volonté constante et l'effort personnel et quotidien de tous et de chacun, un effort qui s'inspire de ces deux idées dans lesquelles la démocratie trouve sa raison d'être : la liberté et la justice. Ces deux mots, on hésite à les prononcer, tant on les a répétés à tort et à travers, et tant on en a fait un mauvais usage. Et pourtant leur sens n'est jamais épuisé. Ils contiennent un programme d'action pour un peuple, mais aussi pour chacun individuellement. La liberté n'est pas essentiellement le droit ou la possibilité de faire arbitrairement ce que l'on désire ou ce que l'on veut : elle implique aussi, dans une démocratie, le devoir de respecter la liberté des autres : je vais même plus loin : d'assurer cette liberté. Il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Un troupeau est conduit ; il est soumis à une discipline qui lui est imposée de l'extérieur. La démocratie est une communauté responsable d'hommes libres, qui se dirigent eux-mêmes, qui assurent leur propre discipline. Celle-ci, c'est la justice qui en fixe les règles et en arrête les traits ; la justice, cette vertu la plus haute de la démocratie.

*M. Max Petitpierre,  
président de la Confédération,  
dans son Message de Nouvel-An.*

## MOT DE LA FIN

*Pas de blagues, hein ?*

Isidore rencontre son ami César.

— Ce que c'est drôle, dit Isidore, j'ai rencontré hier un type qui te ressemblait trait pour trait...

— J'espère que tu ne lui as pas rendu les mille francs que tu me dois ?

## Chronique économique

### L'inquiétante hausse du prix du bois

Le prix du bois a presque triplé depuis le début de la guerre. Ce qui s'explique pour diverses raisons. Tout d'abord la pénurie de bois de construction qui se fait sentir non seulement en Suisse, mais en Europe occidentale en général. D'autre part, la demande très forte provient de l'activité extraordinaire de l'industrie du bâtiment occupée à agrandir les usines et à construire des logements. Tout naturellement, la loi de l'offre et de la demande déploie ses effets.

Mais des abus se produisent. Le prix des bois monte en flèche et cela dans des proportions scandaleuses. Rien ne justifie une telle augmentation.

On constate en effet qu'au cours de ces derniers mois, le prix du bois a fait de nouveaux bonds. Des augmentations de 10, 15 et 20 francs se sont produites un peu partout. A Neuchâtel, la hausse atteint 40 % du prix de l'an dernier. Ailleurs, elle va jusqu'à 50 %.

La *Schweizerische Handelsbörse* écrit à ce sujet : « Partout, on constate la tendance des vendeurs de retarder la mise en vente du bois ou du moins de limiter les quantités livrées au marché, afin de profiter d'éventuelles hausses ultérieures. Or, rien n'est susceptible de renforcer la tension régnant sur le marché du bois de construction autant qu'une pénurie aggravée artificiellement par des retards délibérés apportés à l'approvisionnement régulier et la désorganisation du marché qui s'ensuit. »

Les propriétaires des forêts sont les premiers à bénéficier de cette hausse, car leurs frais n'ont augmenté que dans le domaine des salaires et dans celui des transports. Il est intéressant de noter à ce propos que ces propriétaires de forêts sont, pour la plupart, des collectivités de droit public ; en effet, sur 945 662 hectares de forêts que compte la Suisse, 229 000 hectares appartiennent à des particuliers, soit un quart, tandis que les trois autres quarts sont constitués par les communes, les cantons et les CFF. Ce qui amène le *Zürcher Bauer* à faire les constatations suivantes :

« A peu près chaque année, on s'efforce de fixer des prix indicatifs pour le bois, car le bois est, depuis quelque temps, une marchandise très demandée, de sorte que les producteurs peuvent, s'ils le désirent, exploiter la situation à fond. Et, en effet, il y en a qui le veulent. Mais, en y regardant de plus près, l'on constate qu'il ne s'agit pas vraiment de producteurs privés, mais de représentants de forêts municipales ou de corporations. Sans doute, il est bon que ces messieurs se préoccupent d'améliorer les finances communales. Mais, et nous voulons sou-

ligner expressément ce mais, il faudrait tout de même tenir compte du point de vue du consommateur. Or, il se fait que, dans cette question, l'intérêt du consommateur est aussi celui du paysan, car c'est le paysan qui, entre tous, est le plus gros consommateur de bois. »

### L'ampleur prise par la construction,

telle qu'elle ressort des résultats de l'enquête du délégué aux possibilités de travail sur les constructions dépassent une fois de plus tous les records antérieurs. Le volume global des travaux exécutés en 1954 atteint 3458 millions de francs, au regard de 3052 millions l'année précédente. Sur ce montant de 3458 millions, 1037 millions ou 30 % se rapportent aux travaux publics, 2061 millions ou 59 % à la construction de logements et aux constructions industrielles, alors que les usines hydro-électriques et les travaux des chemins de fer privés représentent 359 millions, soit le 10,4 %. La Confédération, les cantons et les communes ont participé respectivement à raison de 218 puis 243 et 575 millions au volume des travaux publics.

Le volume des projets de construction dont l'exécution est envisagée en 1955 atteint la somme énorme de 3857 millions de francs. Elle dépasse de 618 millions ou 19 % le chiffre enregistré une année auparavant. Cette intensification est due essentiellement à l'accroissement des constructions du secteur privé (29 %).

### Imposition des actions gratuites et de l'augmentation gratuite de la valeur nominale des actions

Plusieurs sociétés ayant augmenté leur capital-actions au moyen de leurs réserves, la question s'est posée de savoir si cette augmentation représente un revenu imposable. Cette augmentation gratuite de la valeur nominale d'actions et les actions gratuites sont-elles des revenus de l'actionnaire provenant de sa participation ? N'est-ce pas simplement la société qui assume en lieu et place des actionnaires l'obligation de libérer le nouveau capital ? Cette question fort controversée vient d'être tranchée par le Tribunal fédéral. Celui-ci s'est prononcé pour l'imposition dans son arrêt du 26 février 1954 qui a trait à l'augmentation de la valeur nominale des actions Chrysler (New York) en 1949. Il s'est appuyé sur le critère : « Toutes les prestations qui sont soumises à l'impôt sur les coupons doivent être également frappées par l'impôt pour la défense nationale. » Cette décision nous semble procéder du simple bon sens.

## NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

## Assemblées jubilaires

BUIX (Jura)

Samedi 16 avril, la Caisse de crédit mutuel de Buix fêtait le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Ce jubilé, bien préparé par les Comités locaux, a débuté par la célébration de la messe pour les 18 membres défunts. M. l'abbé Chevrolet, curé de la paroisse, était à l'autel alors que le fondateur

1929 sur l'initiative de notre curé par M. l'abbé Savoy, notre institution fut d'abord rattachée à la Fédération des Corporations de Fribourg jusqu'en 1936. Depuis cette date, elle se rallia à la grande famille Raiffeisen et vint puiser à Saint-Gall les conseils et directives dont elle avait besoin. Le secrétaire releva, non sans un brin d'humour, les beaux et les mauvais moments.



de la Caisse, M. l'abbé Chappatte, prononça le sermon de circonstance qu'on peut résumer en ces mots contenant tous les principes Raiffeisen : « Aimez-vous les uns les autres ».

Aux sons vibrants d'une marche entraînante, la fanfare locale, qui jusqu'à l'heure du dîner fut sur la brèche et nous régala de son riche répertoire, conduit les 80 participants à la salle communale décorée aux couleurs suisses, jurassiennes et locales. L'assemblée ordinaire est dirigée par M. Ernest Goffinet, président depuis 25 ans. Le caissier, M. François Prongué, présente les comptes pour la 25<sup>e</sup> fois. Le bilan se monte à 868 361 francs et le bénéfice atteint 3 075 fr. 75, portant ainsi les réserves à 28 852 francs. Dans leurs excellents rapports, le président du Comité de direction, de même que celui de surveillance relèvent la marche ascendante de notre institution. Comptes et bilan sont adoptés sans discussion ; on procède aux élections statutaires qui s'imposent.

La séance jubilaire est ouverte par M. Lucien Althaus, qui salue les invités, parmi lesquels M. le curé Chevrolet, M. l'abbé Chappatte, fondateur de la Caisse alors qu'il était curé de Buix, M. Puippe, fondé de pouvoir de l'Union suisse, M. Sylvain Michel, maire et député, président de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel, MM. Bugnon, Mathez et Stalder, de la voisine et prospère Caisse de Boncourt, M. le maire de Buix, etc.

Le secrétaire du Comité de direction, M. Jos. Courbat, fait l'histoire de la Caisse depuis sa fondation. Fondée en

Une minute de silence fut observée pour les 18 membres défunts dont le souvenir fut évoqué à plusieurs reprises au cours de la journée.

M. Paul Puippe, délégué de Saint-Gall, apporte le salut des organes dirigeants de l'Union suisse et dit sa joie de se trouver, en qualité de Valaisan, en terre jurassienne. Votre peuple, dit-il, ressemble beaucoup au nôtre car tous les deux puisent dans leur foi leur force vive. M. Puippe, dans un magnifique exposé, fait revivre tous les principes des Raiffeisen et des Traber, et nous donne de précieux conseils sur la manière de traiter les affaires, sur les principes d'économie, de sage gestion. L'argent, s'il est un mauvais maître, est un bon serviteur. Dans l'exposé de l'orateur, chacun des participants, dirigeants, membres, put prendre une utile leçon de choses. Au nom de la direction de l'Union, il remet à la jubilaire le diplôme traditionnel.

M. Sylvain Michel se dit heureux de se trouver à Buix dans cette ambiance de fête. Avec la précision et le bon sens qui le caractérisent, il nous donne les consignes, apporte les félicitations et les vœux de la Fédération jurassienne et remet à la Caisse de Buix un ravissant plateau dédié, pièce rare de céramique représentant l'arbre Raiffeisen flanqué de l'écusson jurassien et du buisson de buis, armoiries de notre commune. M. Michel remet à MM. Ernest Goffinet, François Prongué et Léon Bugnon un beau portefeuille dédié, cadeau de la Fédération jurassienne aux membres ayant 25 ans, d'activité dans les Comités.

La fanfare conduit ensuite tous les invités au Restaurant de l'Helvetia où un apéritif bienvenu met les appétits en forme. C'est au Cheval-Blanc qu'a lieu le repas officiel très bien servi par la famille de Mme Germaine Fridez. Au cours du repas, nous avons le plaisir d'entendre plusieurs orateurs qui apportent leur toast à la jubilaire. Sous la houlette d'un major de table distingué et dynamique, M. Jos. Meusy, ancien maire, nous entendons tour à tour :

M. le curé Chevrolet nous dit qu'il a l'art d'organiser les quêtes et collectes, mais qu'il n'est pas né administrateur. Nous supposons que c'est la raison pour laquelle il n'est pas membre dirigeant de notre Caisse ! Résumons ses paroles : faites de ce vil argent un instrument de paix pour toute la commune.

M. Joseph Courbat, maire, est heureux d'assister avec toutes les autorités communales et paroissiales à cette belle fête et dit la reconnaissance de toute la population à l'institution que nous fêtons aujourd'hui. Votre Caisse a rendu de nombreux services, qu'elle continue à œuvrer au développement de notre commune. Au nom de celle-ci, M. le maire offre aux invités le café agrémenté d'un peu d'eau de la « Mairmitaine ».

M. Mathez, de Boncourt, rend hommage à la Caisse de Buix qui est un peu la cause de la naissance de sa sœur de Boncourt. Il se dit content de pouvoir fraterniser avec la population de Buix. Puis dans un sketch plein d'humour, il retrace les péripéties de quelques congrès vécus avec les dirigeants de Buix, en particulier à Saint-Gall et à Lugano.

M. l'abbé Chappatte, appelé à Miécourt pour une séance d'adieu dans sa paroisse, donne ses dernières consignes avant de quitter la salle : c'est parce que vos dirigeants ont été honnêtes que votre Caisse a vu son beau développement ; jeunes, marchez sur les traces de vos aînés et vous êtes assurés du succès.

Nous arrivons au dessert de ce banquet officiel ; le secrétaire du Comité de direction se lève et remet en signe de reconnaissance à MM. Ernest Goffinet et François Prongué une montre dédiée en souhaitant encore de longues heures, de nombreuses années à ces vétérans au sein de leur famille et à la direction de la petite banque locale.

Le délégué de la Fédération jurassienne, M. Michel, prend encore la parole pour dire le plaisir qu'il a eu en cette journée jubilaire et en particulier d'entendre les magnifiques chants exécutés par la Chorale et par le chœur mixte Sainte-Cécile, qu'il compare à la Chanson valaisanne.

Ce matin, M. Puippe était inquiet. N'étant pas très habitué à être délégué à de telles fêtes en Ajoie, il se demandait comment cette journée se passerait. Il dit que non seulement il est content, mais enchanté de ces quelques heures passées à Buix. Vos montres jurassiennes sont bonnes, dit-il ; elles n'ont qu'un défaut, elles vont trop vite.

Au cours du repas, la Chorale l'Harmone nous charma par l'exécution parfaite de beaux chants sentant bon le terroir. La Sainte-Cécile, formation mixte en excellente condition également, apporta son

concours et agrémenta d'une manière heureuse ces heures de liesse.

La Caisse de crédit mutuel de Buix, fondée par des optimistes, peut regarder l'avenir avec confiance. Avec l'aide de Dieu, elle continuera à remplir sa mission en rendant de précieux services à notre population.

Qu'elle vive !

J.C.

### SAINT-BRAIS (Jura)

Dimanche 24 avril 1955, Saint-Brais, modeste village des Franches-Montagnes, avait pris un air de fête et semblait tressaillir d'allégresse. En effet, la joie était dans les cœurs, car la Caisse de crédit mutuel fêtait ses noces d'argent.

A 13 h. 45, dans la grande salle de la maison d'école, M. Léon Noirjean, président du Comité de direction, déclare ouverte la 25<sup>e</sup> assemblée générale. Il souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Géo Froidevaux, à M. le curé Walzer, ainsi qu'aux nombreux membres présents, puis que 54 sur 61 ont répondu à la convocation.

La lecture du protocole de la dernière assemblée ne donne lieu à aucune observation. Se fondant sur les rapports du Comité de direction, du caissier, M. Mahon, du Conseil de surveillance, l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes de 1954. Par acclamation, M. Léon Chenal, vice-président du Comité de direction, est réélu à ce poste. M. l'abbé Walzer est élu président du Conseil de surveillance. Après paiement de l'intérêt de la part sociale à chaque membre, le président lève la séance administrative et donne rendez-vous à l'Hôtel du Soleil pour la séance jubilaire.

C'est devant des tables garnies et fleuries que nous nous retrouvons. Pendant que chacun s'installe, la Société de chant Sainte-Cécile, sous la direction de M. G. Queloz, avec un chœur de bienvenue, et au cours de l'après-midi par de magnifiques chants de son répertoire, saura créer une véritable ambiance de fête.

Dans son discours d'ouverture, le président, M. Noirjean, souhaite la bienvenue à tous les invités, aux autorités, à tous les membres et à la société de chant. Sous le spirituel majorat de M. le curé Walzer, la suite du programme se déroule dans la plus franche gaieté.

Présentée en termes choisis par le caissier, M. Joseph Mahon, la chronique de la Caisse nous fait revivre les différentes étapes de ce quart de siècle. Le 23 janvier 1930, sous l'impulsion de M. l'abbé Berberat, alors curé de la paroisse, 12 membres courageux fondèrent une caisse de corporation rattachée à la caisse de Fribourg. En 1936, notre Caisse est définitivement affiliée à la caisse-mère de Saint-Gall. Après les difficultés du début, la Caisse a obtenu la confiance, et dès 1946 elle a connu la prospérité. L'effectif a passé de 19 membres en 1944 à 61 en ce jour, les réserves ayant elles-mêmes passé de 2153 francs à 20 730 francs avec, au 31 décembre 1954, un mouvement général de 847 162 francs.

M. Géo Froidevaux, apportant les félicitations et les vœux des organes centraux, dit sa joie de se retrouver dans le Jura. Il situe la mission de la Caisse Raiffeisen dans l'économie moderne et remet le di-

plôme traditionnel à la Caisse jubilaire. Il conclut en rappelant que les œuvres des hommes sont vaines sans l'aide de Dieu.

M. Daucourt donne connaissance du message d'amitié du président de la Fédération jurassienne, M. S. Michel, empêché d'être présent. Avec ses félicitations et ses vœux, il remet à la Caisse un magnifique plat en céramique, et à M. L. Chenal, membre du Comité depuis la fondation, un portefeuille dédié.

L'appel des membres défunts relève que 9 membres nous ont quittés pour un monde meilleur. Une pieuse pensée leur est adressée et une minute de silence est observée en leur honneur.

Nous entendons M. le maire Veya, dans une envolée poétique, apporter ses vœux et il remet un pli au nom de la commune. M. Emile Queloz, président de paroisse, et M. Biétry, au nom de la Caisse-sœur de Montfaucon, apportent les félicitations et les vœux.

M. Léon Chenal, vice-président, reçoit un magnifique plat en argent pour 25 ans de dévouement au comité. MM. François Domon, Léon Noirjean et Mme veuve Jolilon, membres fondateurs, reçoivent un souvenir. MM. les curés A. Berberat et G. Jeanbourquin, ainsi que M. Christie, instituteur, reçoivent un cadeau pour leur fidèle collaboration et leur dévouement à la cause Raiffeisen.

M. le curé Jeanbourquin, ancien caissier, dit sa joie de se retrouver à Saint-Brais et de voir que les efforts faits pour le développement de la Caisse ont porté leurs fruits. Dans ses conclusions, le major de table souhaite à tous d'être millionnaires, mais non égoïstes.

Après une bonne collation servie à l'Hôtel du Soleil, la séance jubilaire se termina à l'église par le chant du Te Deum et la bénédiction.

### DAMVANT (Jura)

Aux confins du pays jurassien, couché dans un pli de la montagne du Lomont dont les pentes douces s'écoulent vers la Trouée de Belfort, se situe un petit village de quelque deux cents âmes. Damvant, dont le territoire s'incruste dans le sol de France, s'enorgueillit, faute de mieux, de ses champs de narcisses qui fleurissent à la mi-mai. Distant de seize kilomètres de la gare la plus proche, notre village se dépeuplait lentement depuis une vingtaine d'années. Nombre d'exploitations rurales ont cessé leur activité. L'industrie de la pierre fine s'étant à nouveau développée, par l'ouverture de quelques ateliers bien conduits, l'exode des jeunes gens vers la ville a pour ainsi dire cessé. Le manque d'eau périodique qui compromettait les chances de voir se développer l'industrie, a disparu, la localité étant rattachée au réseau d'alimentation en eau de la Haute-Ajoie. Le nombre croissant des automobiles à l'usage des habitants et d'excellentes communications routières autant du côté français que du côté suisse, rendent moins sensibles les inconvénients de l'éloignement. Ce regain d'activité économique de notre localité se reflète dans le développement de notre Caisse de crédit mutuel qui fêtait, le 17 avril dernier, ses noces d'argent.

Il y a, en effet, 25 ans que M. le curé Antoine Montavon de Boécourt et M. Membréz, instituteur à Courtételle, appelés par M. l'abbé Maillard, curé de la paroisse, fondaient, à Damvant, une Caisse de Crédit mutuel, système Raiffeisen.

Quelque 60 personnes, membres et amis de l'institution jubilaire, s'étaient donné rendez-vous au Restaurant des Bornes si bien tenu par notre caissier M. Adrien Juillard et les membres de sa famille. Dans une salle bien décorée, où régnait une atmosphère de fête, prirent place autour de nos invités les membres actifs de la Caisse.

L'assemblée ordinaire fut dirigée, avec compétence, par le président du Conseil de direction, M. le maire Gaston Grimaître. Le caissier, M. Adrien Juillard, présenta les comptes pour la 25<sup>e</sup> fois. Le bilan se monte à 293 472 francs et le bénéfice atteint 1 860 francs, portant ainsi les réserves à 16 049 francs.

La séance commémorative fut ouverte par M. G. Fell, instituteur. Il salua tous les invités, les sociétaires et les membres de la société de chant qui, sous la direction de M. le curé de Grandfontaine, égayeront l'assemblée durant toute la soirée. Puis il décrit brièvement l'histoire de la Caisse.

Au cours du repas, on entendit successivement le représentant de l'Union de St-Gall, M. Géo Froidevaux, qui fit l'apologie des Caisses Raiffeisen, et remit à la Caisse jubilaire le diplôme traditionnel.

Des applaudissements saluèrent M. Michel, député, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, qui brossa un parallèle entre le rôle de la commune dans la démocratie et le rôle de la Caisse Raiffeisen dans le monde économique, rôle de décentralisation. Il remit à la Caisse de Damvant un magnifique plateau dédié, pièce de céramique représentant l'arbre Raiffeisen, flanqué de l'écusson du Jura et de l'image de Notre-Dame, armoiries de la commune de Damvant.

M. A. Juillard, caissier, donna de judicieux conseils ; puis MM. les curés Stadelmann et Garnier apportèrent le salut et les félicitations des Caisses sœurs de Grandfontaine et de Réclère.

M. Gaston Grimaître et M. Julien Chêne, du Comité de direction, M. Henri Saunier, du Comité de surveillance, et M. Adrien Juillard, caissier, reçurent un cadeau apprécié. Les autres membres fondateurs emportèrent un agréable don en nature et les membres défunts jouiront des fruits de nombreuses messes qui seront célébrées pour eux.

Après de nombreuses productions où jeunes et vieux rivalisèrent de verve et d'entrain, M. le curé Stéckoffer remercia le major de table et forma des vœux sincères pour que la Caisse progresse saine et sûrement.

L'excellent repas de fête, servi avec soin par la famille Juillard, du Restaurant des Bornes, contribua pour une bonne part à la réussite de cette belle réunion.

### AVRY-DEVANT-PONT (Fribourg)

Le 3 avril, à la grande salle du Lion d'Or, la Caisse Raiffeisen d'Avry-devant-Pont tenait sa 25<sup>e</sup> assemblée générale. Le prési-

dent du comité, M. Martin Morard, ouvrit la séance par son rapport sur l'activité générale de la Caisse durant le brillant exercice 1954, qui se termine avec 91 sociétaires. M. François Gachoud, président du Conseil de surveillance, rapporta sur l'activité des deux comités et rendit hommage au grand dévouement de ses collègues aux comités, ainsi qu'au caissier, M. le chapelain Sapin. Ce dernier donna connaissance des comptes 1954 et commenta les résultats fort réjouissants de l'exercice : roulement 904258 francs ; bénéfice 3516 francs ; bilan 713 775 francs, dont 453 050 francs en épargne, 118461 francs en comptes courants, 71 700 francs en obligations, réserves 37 500 francs ; à l'actif : 74 prêts pour 670 964 francs, dont 616 916 francs sur hypothèques.

Au nom des deux comités, M. le chapelain Sapin ouvrit la séance jubilaire en souhaitant la plus cordiale bienvenue à M. Froidevaux, représentant de l'Union de Saint-Gall ; à M. le doyen Monnard, de Marly, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand ; au curé d'Avry, M. l'abbé Sauter ; aux délégués des Caisses Raiffeisen voisines de Corpataux et Marsens, aux sociétaires présents, particulièrement aux 19 membres fondateurs encore sociétaires.

Dans un bref aperçu historique, le caissier rappela la journée mémorable du 17 novembre 1929 où, sur l'initiative de M. le curé Jean Bovet et de son chapelain M. l'abbé Pie Berset, avec le concours du conférencier, l'apôtre raiffeiseniste, le curé Raemy, 46 membres fondaient la nouvelle Caisse Raiffeisen d'Avry, constituaient les comités, désignaient le caissier, M. le chapelain Berset ; le 2 décembre, ils étaient 61 à s'inscrire au Registre du commerce. Un hommage émouvant fut rendu à ces vaillants pionniers. Un seul membre de ces comités est encore en fonction, M. François Gachoud, président du Conseil, qui fut particulièrement fêté et auquel on offrit, en témoignage de gratitude, un beau portefeuille. Furent également félicités : deux anciens membres du premier comité, M. Félicien Fragnière à Grolley et M. Emile Mauron, émigré à Villaraboud et revenu à Avry. Enfin une marque de reconnaissance s'en alla à deux bons ouvriers du développement prospère de la Caisse, M. le curé Brulhart, président du Conseil de 1932 à 1950, et M. le chapelain Alfred Maillard, caissier de 1944 à 1950.

M. Froidevaux apporta, au nom de l'Union, félicitations et témoignage de reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré soit à la fondation, soit au développement de cette modeste banque paysanne, surtout aux comités ; il fit ressortir l'influence profonde qu'exerce une Caisse Raiffeisen dans la communauté villageoise. Il releva le mérite du caissier, qui travaille depuis bientôt 40 ans pour la cause raiffeiseniste. M. le doyen Monnard adressa, au nom de la Fédération, félicitations et encouragements à la Caisse jubilaire. Il salue en M. Sapin un collègue du comité de ladite Fédération, où il siège depuis sa fondation, en 1919. Priront encore la parole M. Félicien Fragnière et des délégués des Caisses de Marsens et Corpataux.

La séance récréative qui suivit, avec une

succulente assiette froide, fut agrémentée par les charmantes productions d'un groupe d'enfants qui, sous l'experte direction de M. l'instituteur Sottaz, régala gentiment les assistants de nombreuses chansons de Bovet avec une fraîcheur et un brio que les auditeurs de la Radio auront le plaisir d'apprécier prochainement.

Comme cadeau du jubilé, une baisse de taux débiteurs fut annoncée ; les débiteurs sur nantissement et hypothèque de 2<sup>e</sup> rang ne payeront plus que le 3 1/2 %, comme ceux du 1<sup>er</sup> rang.

Déroulée dans une atmosphère de franche cordialité, de compréhension mutuelle et de joyeuse fraternité, cette belle fête de famille laissera dans la paroisse un délicieux et réconfortant souvenir.

#### ESSERTINES s/Yverdon (Vaud)

Pour sa 25<sup>e</sup> année d'existence, la Caisse de crédit mutuel d'Essertines a tenu à fêter dignement mais modestement cette importante étape de notre petite banque locale.

Le président du Conseil de direction depuis sa fondation, M. Charles Ducret, salue tout d'abord M. Puipe, représentant de l'Union centrale, et M. Louis Besson, le sympathique et dévoué président de la Fédération vaudoise, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

M. Ducret, en termes excellents, rappelle la mémoire de M. Golay, le pionnier du

mouvement raiffeiseniste dans notre canton, qui vint en mars 1930 nous donner une conférence si convaincante que deux mois plus tard nous fondions notre Caisse. Nul ne le regrette aujourd'hui, car elle a rendu bien des services et elle en rendra bien davantage dans l'avenir. Notre Caisse locale progresse régulièrement et voit ses membres augmenter chaque année. M. Ducret fait discrètement allusion aux épreuves douloureuses par lesquelles notre Caisse a dû passer, mais déclare avec force que si la marche des affaires a été ralentie pendant quelques exercices, elle est maintenant bien vivante et peut envisager l'avenir avec confiance.

MM. Puipe et Besson apportent ensuite les félicitations et les vœux de l'Union et de la Fédération vaudoise.

Reprenant la parole, M. Charles Ducret relève que si nous sommes tout à la joie, nous avons cependant le regret de nous séparer de notre cher et dévoué caissier, M. Gustave Ducret, qui se retire pour raison d'âge. A M. Gustave Ducret, qui a repris la Caisse dans des circonstances difficiles et qui, par son dévouement, par sa probité, a su ramener la confiance, va toute notre gratitude.

Après la partie oratoire, ce fut le banquet fort bien servi à l'Hôtel de la Balance.

Chacun des 49 membres de la Caisse de crédit mutuel d'Essertines gardera de cette journée un excellent souvenir. A. F.

## Assemblées générales ordinaires

#### MOTIERS (Neuchâtel)

La Caisse de Crédit mutuel de Môtiers a tenu son assemblée générale sous l'experte présidence de M. Albert Chédél.

Dans le rapport présidentiel, nous voyons que le développement de la Caisse môtisienne se poursuit d'une façon satisfaisante. M. A. Chédél a été heureux de voir que les autorités cantonales ont fait confiance aux Caisses Raiffeisen neuchâteloises. Il est trop tôt pour juger quelle sera l'attitude de la commune de Môtiers par la suite. L'augmentation de l'effectif montre aux deux comités que leur œuvre est toujours plus appréciée. Les dépôts augmentant également sont une preuve que la population donne, de plus en plus, sa confiance à notre établissement. M. Chédél insiste sur les principes raiffeisenistes qui veut que les Caisses soient ouvertes sans aucune distinction politique, religieuse ou professionnelle. En conclusion, M. Chédél tient à exprimer ses remerciements à tous les membres des comités qui lui apportent une collaboration directe, au caissier qui est toujours dévoué.

M. Pierre Thiébaud, caissier, présente les comptes et apporte quelques commentaires. Le bilan se monte à 310 095 fr. 90, en augmentation de près de 70 000 francs, le bénéfice est de 1 154 fr. 10. Le compte de pertes et profits est examiné en détail afin que les membres se rendent compte quelles charges sont les nôtres, mais également quels sont les profits.

M. Marc Arn apporte, comme secrétaire du Comité de surveillance, le rapport de ce

comité. Il donne un compte rendu du travail effectué au cours de l'année 1954, les contrôles qui ont été faits. Son comité propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux responsables. Avant de conclure, M. Arn tient à exprimer sa reconnaissance, et celle de tout son comité, au caissier pour son travail, au Comité de direction, plus particulièrement à son président, pour l'habileté avec laquelle la Caisse de crédit mutuel de Môtiers est dirigée. C'est grâce à tous que nous pouvons aller de l'avant et il convient que chacun fasse son devoir.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales et l'examen de quelques questions administratives, les participants assistent à la projection de quelques films. Tout d'abord, c'est un film concernant le rôle social et économique de l'épargne en Suisse, puis le travail dans les aciéries de Lorraine et quelques vues sur cette province si près de chez nous. Afin de clore cette assemblée sur une note gaie, les membres passent quelques minutes avec Fernandel aux prises avec des difficultés financières.

Très belle assemblée dont chacun rapporta le meilleur souvenir. Th.

#### BODEVILLIERS (Neuchâtel)

Le samedi 19 mars, au collège de Boudevilliers, notre Caisse tenait son assemblée générale sous la présidence de M. James Jacot, président.

Après les souhaits de bienvenue, lecture est donnée du procès-verbal de la dernière

assemblée, puis le président développe un excellent rapport du Comité de direction sur la marche de la Caisse pendant l'année 1954. En résumé, augmentation des adhérents et du bilan. Des remerciements sont adressés à M. Fritz Jacot, secrétaire de ce comité pendant dix ans, qui vient de prendre une activité en dehors du rayon d'activité de la Caisse. M. Jacot fut un bon raiffeiseniste et un membre dévoué du Comité de direction. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

Puis c'est au tour du caissier, M. Hermann Guyot, de donner un aperçu des comptes annuels desquels nous extrayons les chiffres suivants : membres 75 (71) ; épargne 642 000 francs (582 000) ; obligations 165 000 francs (161 500) ; prêts c/cautionnement et autres 49 600 fr. (61 100) ; hypothèques 618 000 francs (567 000) ; carnets d'épargne 350 (327).

Tenant compte des chiffres ci-dessus, il est facile d'en déduire que le bilan a gravi un échelon de plus et se monte à 923 000 francs. Au rythme actuel, le moment n'est pas très éloigné où le bilan atteindra un million. Le mouvement des fonds, soit le total des 1350 opérations traitées, accuse à peu près un million et demi. Quant au bénéfice, dépassant légèrement 3500 fr., il a été intégralement versé aux réserves qui, avec le fonds capital, voisinent la trentaine de mille.

M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, présente le rapport de cette autorité, rapport tendant à l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés, accompagné de remerciements à l'adresse du Comité de direction et du caissier.

Pour remplacer M. Fritz Jacot démissionnaire, il a été fait appel, pour entrer au Comité de direction, à M. Pierre-Yves Bachmann, jeune agriculteur du village.

Le nombre toujours croissant des adhérents, le roulement des affaires, soit par le nombre soit par le volume, mettent bien en évidence l'importance que prend notre petite banque locale et la confiance que lui témoigne la population de nos villages.

Pour clore cette belle assemblée, il avait été fait appel, pour la partie récréative, à M. Jean Staehli, vétérinaire cantonal, rentré il y a quelque temps d'un voyage d'étude au Canada. Par la parole et la projection de films, l'orateur nous a donné force détails sur l'existence des Américains, toute différente de la nôtre.

Belle soirée qui laissera à chaque participant le meilleur souvenir.

#### LES BRENETS (Neuchâtel)

Notre Caisse villageoise a tenu son assemblée générale le samedi 19 mars à l'Hôtel du Lac, pour prendre connaissance du résultat du dix-huitième exercice.

M. Charles Sauser, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue aux 68 membres présents et rappelle la mémoire des 3 membres décédés au cours de l'exercice écoulé.

Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse qui a su gagner toujours plus la confiance du public.

Pour 1954, le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 637 430 francs. Le bilan, en aug-

mentation constante, atteint actuellement 999 716 francs. Les prêts hypothécaires se chiffrent à 722 31 francs et les autres prêts, garantis par nantissement ou cautionnement, à 134 022 francs. Le montant des dépôts en obligations s'élève à 335 100 francs et en épargne à 561 894 francs. Ce dernier chiffre, en augmentation d'environ 58 000 francs, démontre l'importance qu'a prise ce mode de placement auprès de notre Caisse.

Après versement de l'intérêt habituel aux parts sociales, les comptes laissent apparaître un bénéfice de 4110 fr. 85, entièrement versé à la réserve qui se monte maintenant à 29 898 fr. 35.

Au chapitre des nominations statutaires, M. Pétremand, ancien caissier, est nommé à l'unanimité membre supplémentaire du Conseil de surveillance.

Comme d'habitude, l'assemblée se termina par une collation offerte par la Caisse, durant laquelle la gaité régna jusqu'à la fin de cette belle réunion.

S.

#### MÉZIÈRES (Vaud)

C'est dans la nouvelle et superbe grande salle, gracieusement mise à disposition par les autorités communales, que s'est déroulée, lundi soir 14 mars, l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel. L'effectif, en augmentation de 6 membres depuis l'année dernière, est actuellement de 246 sociétaires.

En ouvrant la séance, le dévoué président qu'est M. Arnold Duperrex, ruraliste postal, adresse une cordiale bienvenue aux 175 raiffeisenistes présents ; il rappelle le souvenir des disparus, dont nous relevons les noms : Constant Jordan-Durussel, président de 1926 à 1950, Edouard Porchet-Vago, ancien membre du Comité de direction, et Henri Rod.

Le procès-verbal lu par M. Frédéric Gloor, le dévoué secrétaire, est adopté puis un très intéressant rapport fut présenté par le président.

Les comptes du 38<sup>e</sup> exercice, commentés par le caissier, M. Cavin, nous montrent l'importance toujours croissante de notre banque régionale ; le mouvement général de caisse fut de 3 273 460 fr. 92 en 1905 opérations ; le bénéfice de l'exercice se monte à 9 978 fr. 65 et la réserve à 120 217 fr. 86.

Les rapports des Comités de direction et de surveillance ainsi que les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Deux membres du comité arrivant au terme de leur mandat, les deux Robert, comme l'annonça le président, sont confirmés pour une nouvelle période.

La composition des organes dirigeants est la suivante :

*Comité de direction* : Arnold Duperrex, président à Mézières ; Frank Cavin, vice-président à Vulliens ; Frédéric Gloor, secrétaire à Mézières ; Robert Cavin, Les Cullayes ; Hermann Baltisberger à Corcelles.

*Conseil de surveillance* : Jules Rod, président à Ropraz ; Robert Guex, vice-président à Carrouge ; Arnold Pasche, secrétaire à Servion.

Un cadeau, consistant en une magnifique pendule, est offert à M. Jules Rod, président du Conseil de surveillance depuis

25 ans, en reconnaissance des services rendus.

Notre Caisse a eu le plaisir de recevoir dans cette même salle, au milieu d'avril, l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel.

Comme de coutume, la séance fut agrémentée des productions de notre vaillante fanfare Raiffeisen et de la projection d'un film tourné aux Cullayes, les 17 et 18 juillet 1954, à l'occasion de l'inauguration de la route et du drapeau de l'Abbaye de ce charmant village du Haut-Jorat.

Cette importante séance se termina par la traditionnelle collation, consistant en savoureuses salées arrosées d'un Grand-vaux généreux. G.

#### ORSONNENS (Fribourg)

Le 6 mars 1955, la Caisse d'Orsonnens a tenu sa 27<sup>e</sup> assemblée générale sous la présidence de M. G. Berset, président du Comité de direction. En ouvrant la séance, ce dernier releva la nombreuse participation, la présence d'un bon nombre de jeunes et aussi de plusieurs octogénaires.

Après l'approbation du protocole rédigé avec soin par le secrétaire, M. Pie Chamartin, le président donna lecture de son rapport.

Après un tour d'horizon sur les événements extérieurs et sur la situation agricole dans notre région, il en vint à l'activité de la Caisse. En 1954, il y eut 5 nouveaux adhérents auxquels il est adressé une cordiale bienvenue. On enregistre 2 sorties. A la fin de l'exercice, la Caisse comptait 83 membres. Exactement huit jours avant l'assemblée est survenu inopinément le décès de M. Auguste Jaquier, membre fondateur et membre du Comité de direction depuis le début, soit pendant 27 ans. M. Jaquier était un homme intègre, un homme de devoir et dévoué à la chose publique. L'assemblée se leva pour honorer la mémoire du défunt.

Puis le président releva la marche toujours ascendante de notre Caisse. De nombreux prêts ont pu être accordés au cours de l'exercice, d'où la preuve que notre institution rend de bons services, en particulier dans l'octroi du petit crédit, du crédit d'exploitation, et c'est bien là son rôle. Les taux tant créanciers que débiteurs sont très favorables. Il fut aussi relevé qu'en 1954 le Grand Conseil fribourgeois avait modifié la loi d'application C.C.S. en ce sens que maintenant les fonds des pupilles peuvent également être placés auprès de nos Caisses, confirmant ainsi un état de fait déjà existant.

Le caissier, M. Gremaud, commenta ensuite les comptes. Le bilan atteint 664 300 francs, en augmentation de 45 000 francs. Les dépôts confiés à notre Caisse sont aussi en augmentation. Le taux de l'épargne est très favorable. Le roulement a été de 797 000 francs. Le bénéfice de 1753 francs est modeste. A la fin de l'exercice, les réserves étaient de 31 337 francs. Puis le caissier releva la ponctualité des débiteurs dans le paiement de leurs intérêts.

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance, M. Ph. Phillot, signala l'excellente gérance de la Caisse, laquelle peut être recommandée en toute confiance à la population comme institution d'épar-

gne et de crédit. Il proposa à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes dirigeants, ce qui fut fait à l'unanimité.

Pour combler le vide causé par le décès de M. Auguste Jaquier, l'assemblée élut M. Marcel Defferard, conseiller communal à Orsonnens, comme membre du Comité de direction.

Pendant que les participants prenaient le verre d'amitié offert par la Caisse, le président fit une petite causerie sur « L'esprit d'épargne ». S'il y a encore des gens, notamment des jeunes qui savent épargner, il y en a malheureusement beaucoup trop qui ne le savent plus et qui comptent uniquement sur les assurances sociales. La vie facile et le luxe entraînent beaucoup de gens dans des dépenses bien au-dessus de leurs moyens. Sans doute, la baisse des taux d'épargne n'est pas favorable à cette épargne. Mais une hausse des taux ne remédierait pas sans autre effort à l'état de chose actuel. Il y a une question d'éducation, de formation. Il faut que le jeune homme sache combien il est avantageux pour lui de disposer d'un certain avoir au moment où il voudra s'établir et qu'il prenne ses dispositions à cet effet. Nos institutions Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser cette épargne.

Au cours d'une intéressante discussion qui suivit, plusieurs membres s'exprimèrent et firent ressortir combien cet esprit persévérant de l'épargne et de l'économie permet de se créer une situation. Les enfants doivent, si besoin est, d'abord soutenir les parents. Mais ces derniers ne doivent pas utiliser l'épargne accumulée par les enfants.

M. le curé Tinguely s'exprima aussi, disant comment il faut savoir utiliser les biens qui nous sont confiés. Il y a dans cette enceinte des personnes âgées qui ont lutté pour se faire une situation et élever une famille. Ils ont une grande expérience de la vie, sachons suivre leur exemple. M. le curé ajouta encore qu'il y avait une question importante pour la jeunesse, c'est celle de l'orientation et de la formation professionnelle.

Après avoir remercié encore les participants, les déposants, les sociétaires et le caissier et les organes de l'administration, le président put clore cette magnifique et vivante assemblée.

\*\*\*

#### SAINT-MARTIN (Fribourg)

L'assemblée générale annuelle du 27 mars de la Caisse de Saint-Martin laissa à chacun l'impression réconfortante que notre banque villageoise va bien, qu'elle est un élément d'union et contribue à la réalisation du bien commun.

Parce que d'abord les résultats de l'exercice sont réjouissants ; les chiffres sont toujours fastidieux, qu'on me permette pourtant l'énoncé de quelques-uns : bilan 1 505 000 francs, réserve 105 000 francs ; le bénéfice de 2457 francs est remarquable si l'on considère que les taux créanciers sont maintenus à 2 3/4 %.

Parce que les tractanda administratifs (lecture des comptes, des divers rapports, dont celui de l'Union centrale, réélection), tous liquidés à main levée, l'ont été d'une manière expéditive et dans une atmosphère

de détente qui témoigne éloquemment de la confiance des membres à l'égard des organes de la Caisse et de son dévoué caissier, compétent et estimé, M. Pierre Mailard.

Parce qu'elle fut l'occasion de remettre un superbe cadeau de l'Union (portefeuille et portemonnaie) à MM. Jean Sonney et Pierre Bossel, respectivement président et vice-président du Comité de direction depuis 1949, après avoir œuvré durant trente ans et plus au sein des organes de l'institution.

M. le député Esseiva, après avoir exprimé aux deux jubilaires la gratitude de chacun, releva combien cette fidélité et ce dévouement demeurent un exemple pour nos jeunes qui hésitent souvent à affronter des difficultés et à assumer une charge ou une responsabilité.

M. le curé Pfulg félicita également les jubilaires et fit ressortir le but moral de la Caisse, celui d'être un modèle de solidarité et de compréhension.

Que notre Caisse Raiffeisen, selon l'heureuse expression de M. l'abbé Crétol, fasse toujours développer et régner dans la région les « vertus » du travail, de la simplicité et de l'économie.

X.

#### HÉRÉMENCE (Valais)

Le 13 mars 1955 s'est tenue à Hérémenche l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel, sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, président du Comité de direction. Le secrétaire, M. Thomas Sierro, donna lecture d'un procès-verbal très complet et fort apprécié de l'auditoire. Les différents organes et le caissier ont analysé et articulé une série de chiffres concernant le bilan de l'exercice 1954, lequel marque un réjouissant progrès. Ainsi le bilan totalise, tant à l'actif qu'au passif, un montant de plus de 1 740 000 francs. Le mouvement général a dépassé 3 500 000 francs. L'augmentation en argent frais atteint le montant de 200 000 francs.

Après un excellent rapport présenté par le Conseil de surveillance par la voix de son président, M. Jean-Joseph Nendaz, les comptes ont été approuvés par l'assemblée avec décharge aux organes responsables.

Un membre du comité, M. Antoine Sierro, en ce moment retenu par une longue et pénible maladie, a suggéré l'idée de se faire remplacer dans l'exercice de sa fonction. De chaleureux remerciements lui ont été adressés pour sa longue et fructueuse carrière dans le comité. M. Emile Dayer, instituteur, a été élu à l'unanimité pour le remplacer. Cette importante assemblée a été rehaussée par l'honorée présence du dévoué président de la Fédération du Valais-romand, M. Puipe à su faire goûter à son auditoire une causerie de toute utilité autant que de toute actualité.

Quelques verres d'un excellent cru ont donné à cette assemblée toute l'ambiance souhaitée pour une telle manifestation.

A. M.

#### VAL D'ILLIEZ (Valais)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel, retardée pour diverses causes, s'est tenue le 8 mai 1955. Bien fréquentée, elle marqua, comme toujours, un événe-

ment important de la vie économique de notre commune.

L'ordre du jour fut rapidement liquidé, le Comité ayant renoncé, pour raison majeure, d'inviter un conférencier étranger.

Signalons que le chiffre du bilan s'élève à 2 319 018 fr. 06, le bénéfice à 6700 fr., et les réserves à 96 800 francs.

état de la bonne situation de notre institution. Les différents rapports présentés font l'objet d'une ratification à l'unanimité des comptes et en a donné décharge à l'administration.

Les résultats réjouissants obtenus témoignent du développement constant de notre Caisse et sont un encouragement à poursuivre la tâche entreprise. Avec les moyens dont elle dispose, notre petite banque populaire pourra continuer son activité bienfaisante et réaliser pleinement les objectifs pour lesquels elle a été créée.

L'assemblée a réélu par acclamation MM. Oscar Défago et Emile Ecœur respectivement président et membre du Comité de direction, et M. Maurice Bovard président du Conseil de surveillance.

L'assemblée a décidé de porter de 3 à 5 le nombre des membres du Conseil de surveillance. Elle a donc nommé deux nouveaux membres de ce Conseil, à savoir : M. le rév. prier Anthony et M. Fritz Descombes.

Rendez-vous est fixé à l'année prochaine pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre Caisse Raiffeisen.

X.

#### EVIONNAZ (Valais)

C'est dans la plus chaude ambiance que la Caisse de crédit mutuel d'Évionnaz a tenu les assises de son assemblée générale annuelle, en date du 26 mars.

Son comité avait eu l'agréable intention d'inviter pour la circonstance le brillant orateur qu'est M. l'abbé Crettol.

Devant un bel auditoire, les feux sont ouverts à 20 h. 30 précises.

L'ordre du jour judicieusement établi par les soins du toujours dévoué président du Comité de direction M. Gustave Mettan eut tout au long de son développement de quoi satisfaire tout le monde.

La brillante causerie de M. l'abbé Crettol, traitant de l'épargne et de la menace qui pèse sur la paysannerie de nos cités, eut son plein succès. Elle sut retenir l'attention la plus parfaite de la gent tant ouvrière que paysanne qui s'était déplacée pour l'entendre. Brillamment, sagement et vaillamment, elle sut nous démontrer le rôle bienfaisant qui se joue entre les deux parties, savoir faire vivre sa terre et savoir épargner. Il nous fut démontré la mission que doit remplir chaque Caisse instituée au sein d'une population rurale.

Pour notre part, nous pouvons affirmer, avec le front haut, qu'Évionnaz est fière de son mouvement Raiffeisen qui va florissant et se développant d'année en année. De fiers éloges peuvent être adressés au personnel qui la gère et en particulier à M. Maurice Jacquemoud, qui se dévoue totalement à la fonction qu'il a assumée, fonction qui est la plus délicate dans chaque institution raiffeiseniste, celle de caissier.

Une Caisse bien gérée, où règne la confiance mutuelle, est la vie de la cité, l'aide

du campagnard et de l'ouvrier, le joyau qui devrait exister au sein de toutes les communes rurales. Travailler sans cesse à leur épanouissement et nous aurons pour autant aidé notre prochain dans sa tâche, dans sa famille, dans ses biens, par notre dévouement.

Que vivent les Caisses Raiffeisen et leur bienfaisante activité !

A. J.

#### COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

La vingt-sixième assemblée générale de notre Caisse de crédit mutuel s'est déroulée dans la grande salle du Restaurant Sella, à Collonge, trop petite pour contenir la foule considérable accourue. Ouverte par M. Edouard Margaud, président du Comité de direction, on entendit le compte rendu très bien rédigé de M. François Berger, secrétaire, relatant les cérémonies du 25<sup>e</sup> anniversaire dont le souvenir est encore très vivant. Le président remercie le secrétaire et donne lecture d'un copieux rapport sur la marche de notre petite banque locale, qui compte 86 sociétaires et enregistre, année après année, des progrès substantiels. M. Albert Falquet, caissier, présente les comptes de 1954. Tous les postes sont en sérieuse augmentation. Le chiffre d'affaires, de 2 101 772 francs en 920 opérations, dit éloquemment l'activité de la Caisse. Le bilan atteint 733 017 francs, le bénéfice réalisé est de 2526 francs, portant les réserves à 24 244 francs. L'épargne (175 carnets) se monte à 318 825 fr., les prêts hypothécaires (30 comptes) à 468 200 francs, les prêts à terme gagés (18 postes) à 71 635 francs, les crédits en compte courant à 126 367 francs. L'avoir à la Caisse centrale atteint 50 114 francs. Il y a pour 293 500 francs d'obligations.

Le président remercie vivement le caissier pour son travail persévérant et assidu. M. Emile Falquet, président du Conseil de surveillance, après avoir adressé aux organes responsables la gratitude de tous les sociétaires, fait approuver les comptes annuels. Il est procédé aux élections statutaires : au Conseil de surveillance, M. Gustave Falquet se retire après 26 ans d'activité et sera remplacé par son fils Francis. Le caissier, très pris par ses obligations professionnelles, abandonne son poste et sera remplacé par M. François Berger, jusqu'ici secrétaire. Le président remercie chaleureusement M. Albert Falquet pour les dix années de dévouement au poste de caissier et lui remet, aux applaudissements de l'assemblée, un souvenir tangible de gratitude. Remerciant pour ce geste auquel il est très sensible, M. Falquet déclare encore accepter le poste de secrétaire. M. Margaud remercie M. Berger d'avoir bien voulu se charger de la Caisse, puis il rappelle la mémoire de M. Léon Leuba, décédé tragiquement.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales clôt la partie administrative et la séance est levée cependant que chacun fait honneur au verre de l'amitié offert par le Comité de direction.

L'avenir de la cause raiffeiseniste est entre de bonnes mains à Collonge-Bellerive et tout fait prévoir un nouveau bond en avant pour l'an prochain.

M. L.

#### GENTHOD-BELLEVUE (Genève)

La 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Caisse de Genthod-Bellevue s'est tenue le jeudi soir 10 mars au Carénage de Port-Gitana, à Bellevue, sous l'experte présidence de M. E. Girardet, président du Comité de direction, et en présence de 37 personnes, dont 4 dames, et honorée de la présence de M. J. Leuba, maire de Genthod. Un certain nombre de sociétaires, hélas grippés, s'étaient excusés.

Pendant que chacun dégustait les consommations offertes comme d'habitude par la Caisse, cette assemblée se déroula selon son ordre du jour statutaire à un rythme vivant et cordial où se traduisait bien la pleine confiance des sociétaires en leurs organes dirigeants. En effet, après la lecture du procès-verbal de la 13<sup>e</sup> assemblée, dû à la plume du secrétaire, M. H. Baumard, procès-verbal approuvé sans observation, mais avec remerciements à son auteur, le rapport du Comité de direction, lu par son vice-président, M. M. Vionnet — le président grippé s'excusant de ne pouvoir le faire lui-même —, l'exposé du caissier et celui du Conseil de surveillance démontrèrent que ce 14<sup>e</sup> exercice avait été une nouvelle étape de progrès puisque le bilan dépassant de 126 000 fr. celui de 1953, se monte à 686 000 francs, que le chiffre d'affaires atteint 1,8 million de francs, que l'effectif des membres accru de 7 unités compte 75 sociétaires et qu'enfin le bénéfice net de 2 360 fr. 90, à peu près égal à celui de 1953, porte les réserves à 18 300 francs.

M. J. Aigroz, président du Conseil de surveillance, n'eut pas de peine à faire approuver ces comptes et rapports qui furent acceptés à l'unanimité, donnant ainsi décharge aux dirigeants de leur tâche bénévole accomplie avec beaucoup de conscience comme le souligna très justement M. le maire Leuba dans son allocution toute pleine de compréhension à l'égard de cette Caisse villageoise. Au cours de ces rapports, relevons l'accent mis sur l'octroi de petits crédits afin de lutter contre la vente à tempérament et l'offre de prêts annoncés dans les journaux par des officines plus ou moins douteuses, ainsi que sur le résultat actuel de l'initiative prise par la commune de Genthod et notre Caisse en faveur des nouveau-nés dans la commune qui se voient délivrer un carnet d'épargne d'un montant initial de 25 fr.

Après la distribution de l'intérêt de la part sociale de 3 francs net, M. Aigroz donna un compte rendu fidèle et captivant de la récente assemblée de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen du 5 mars dernier à Compesières. Puis, ce fut, grâce à la traditionnelle obligeance de M. S. Guichard et à la compétence de son fils Eric, comme opérateur, la projection de beaux films en couleurs qui nous rappelèrent les « Fêtes de Genève 1954 » et nous transportèrent dans le périple autour du monde de S. M. la reine Elisabeth II d'Angleterre. L'« épargne au service du pays » fit dérouler sous nos yeux les multiples aspects de ce que peut faire un peuple sachant la valeur de l'épargne. Un documentaire « la vie du caméléon », petit animal bizarre et peu connu, ainsi que le récent film du T. C. S. démontrant la pressante nécessité

des autos-routes, terminèrent vers 23 h. cette assemblée qui laissera un souvenir des plus agréables à ses participants.

J. D.

#### ORVIN (Jura)

En ce dimanche 6 mars 1955, notre assemblée générale réunissait 50 membres pour la reddition des comptes du 17<sup>e</sup> exercice. Après les salutations d'usage et la lecture d'un excellent verbal de M. H. Boder, notre président M. W. Auroi ouvrit les débats.

Les comptes présentés par le caissier, M. J. Mottet, offrent une image saisissante du développement qu'a pris notre petite Caisse villageoise. C'est ainsi que le mouvement dépasse le million et que le bilan atteint 719 000 francs, soit 83 000 francs d'augmentation. La caisse d'épargne groupe 306 carnets et atteint 520 600 francs, c'est-à-dire 88 000 francs de plus que l'exercice précédent. Les autres comptes créanciers, obligations et comptes courants se montent à 160 000 francs. Les prêts hypothécaires ont passé de 303 660 francs à 396 800, tandis que les prêts sur cautionnements, engagements de bétail ou crédits en compte courant se montent à 119 000 fr. Citons encore les placements à terme et le dépôt à l'Union qui représentent 186 000 francs. Enfin, le bénéfice de l'exercice de 4 018 fr. 30 porte nos réserves à 23 656 fr. 16.

Dans ses commentaires, le caissier exprima sa satisfaction sur la marche régulière de notre Caisse, la ponctualité des paiements et sur l'heureuse constatation de voir l'effectif de nos membres approcher la centaine ; près de la moitié de notre population possède un compte ouvert dans nos livres. Il insista en particulier sur un danger qui renaît pour les paysans, c'est-à-dire les achats à tempérament. La confiance que l'on peut accorder à ce genre de commerce est illusoire et il est préférable de contracter un emprunt à court terme. Par quelques allusions d'ordre politique, il démontra que le système raiffeiseniste réalise ce que les grands de ce monde appellent la « co-existence ». Les Caisses Raiffeisen ne forment qu'une grande société qui travaille pour le même idéal, tandis que ceux qui emploient si souvent cette expression dressent des rideaux de fer ou fabriquent des bombes. Pour nous, la co-existence signifie confiance et charité.

Le président retraça dans son rapport l'activité générale de la Caisse et des organes directeurs. Il analysa avec compétence la situation de l'agriculture, ses aléas de l'année dernière et ses espoirs d'avenir.

A la suite de ces rapports, le président du Conseil de surveillance, M. P. Villard, confirma la satisfaction de son conseil et recommanda l'adoption des comptes.

Après la réglementaire distribution de l'intérêt des parts sociales, M. le maire Ch. Mottet, qui nous honorait de sa présence, félicita la direction pour le brillant succès de notre 17<sup>e</sup> exercice et formula des vœux pour la prospérité de notre Caisse, qui est devenue une nécessité pour le village.

*Au lieu de te plaindre de ce que les roses ont des épines, réjouis-toi de ce que les épines ont des roses.*

## La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

### LA FONDAZIONE DELLA MILLESIMA CASSA SVIZZERA

#### Coldrerio

Coldrerio, situato nel mezzo della Campagna adorna, nella rigogliosa pianura che si stende da Capolago a Chiasso, a circa un chilometro a sud di Mendrisio, è un comune suddiviso in due frazioni: Coldrerio, sulla strada cantonale, e Villa-Coldrerio, nel centro della campagna. Conta complessivamente circa 1200 abitanti. L'agricoltura vi trova il suo elemento ideale, in quanto è ben nota la ricchezza delle fertili terre del Mendrisiotto.

Benchè situato quasi alla periferia di Mendrisio, dove esistono sedi di diverse banche, Coldrerio ha pure sentito il bisogno di una propria banca locale, che meglio capisse e meglio si adattasse ai bisogni del villaggio. Ed è per questo che per iniziativa di alcuni volenterosi si tenne dapprima la riunione di orientamento, assai ben frequentata, ed in seguito a questa potè essere convocata l'assemblea di costituzione, che ebbe luogo sabato 4 giugno u. s. nella sala comunale di Coldrerio. All'importante riunione erano presenti una quarantina di abitanti di Coldrerio, con alla testa il sindaco sig. Ferrari, il presidente della Federazione ticinese delle Casse rurali, prof. Ceppi, ed il vicepresidente della Federazione avv. Induni, ed inoltre il direttore sig. Egger ed il revisore sig. Molinari in rappresentanza dell'Unione centrale di San Gallo.

Apriva la seduta il prof. Ceppi, il quale dopo una breve introduzione e le formalità d'uso passava senz'altro alla presentazione, con chiarezza e competenza, degli statuti e del regolamento della costituenda Cassa, coadiuvato dall'avv. Induni. La discussione che ne seguì fu assai nutrita, e diversi paragrafi vennero esaminati dettagliatamente.

Si passò infine alla decisione di costituire la Cassa rurale di Coldrerio. Le prime adesioni, in numero di venticinque circa, oltre che permettere la fondazione effettiva della Cassa dimostrano che i presenti hanno capito l'importanza e gli scopi di una Cassa rurale, e certamente numerose altre seguiranno tra breve.

La fondazione di questa Cassa riveste un'importanza tutta particolare, in quanto essa è

*la millesima Cassa rurale della Svizzera.*

Infatti con questa fondazione le Casse ticinesi sono arrivate alla bella quota di 37, mentre nella Svizzera si è raggiunta la

meta che pareva ancora lontana di 1000 Casse, ciò che equivale ad una Cassa rurale in media per ogni tre comuni.

Il sig. direttore Egger prendeva la parola per sottolineare questo avvenimento, esprimendosi così:

« Signori,

» Avete ora fondato una Cassa cooperativa Raiffeisen. Posso quindi rivolgervi la parola quali raiffeisenisti. La fondazione della vostra Cassa rappresenta un avvenimento che farà epoca nella storia del nostro movimento. Con l'entrata della vostra Cassa nella nostra grande famiglia nazionale sarete infatti la millesima Cassa della nostra Unione, il millesimo membro della nostra grande organizzazione. Non abbiamo voluto tralasciare l'occasione, il sig. Molinari ed io, di essere presenti a questa fon-

dazione della millesima Cassa Raiffeisen svizzera. Ci congratuliamo vivamente con voi per la meta raggiunta e vi porgiamo il nostro benvenuto nella cerchia della grande famiglia Raiffeisen.

» Possa il seme che è stato sparso oggi fiorire e fruttificare, affinché la vostra Cassa si sviluppi a beneficio del comune e della popolazione tutta. In segno del nostro compiacimento ci pregiamo rimettervi una pergamena a ricordo dell'avvenimento, e possiamo inoltre comunicarvi che

l'Unione ricorderà ancora con un altro gesto, con la rimessa di un ricordo durevole che sarà effettuata più tardi, la fondazione della millesima Cassa rurale della Svizzera. »

Il sig. direttore Egger rimetteva quindi alla nuova Cassa un'artistica pergamena a nome dell'Unione in ricordo dell'eccezionale avvenimento. Si passava poi alla nomina dei vari organi della Cassa, ed a cassiere veniva eletto con largo consenso il sig. Edo Bernasconi, mentre a presidenti del Consiglio direttivo e di sorveglianza venivano eletti rispettivamente il sig. Galli Angelo ed il sig. Croci Elvezio.

La proficua assemblea veniva quindi chiusa, dopo aver stabilito per il prossimo 1. luglio l'inizio effettivo dell'attività della Cassa.

Alla nuova Cassa di Coldrerio gli speciali auguri per un rapido sviluppo e per la futura attività.



## L'assemblea della Federazione ticinese

Domenica 5 giugno ha avuto luogo ad Arogno l'annuale assemblea della nostra Federazione. La popolazione dell'industriale villaggio della Val Mara ha accolto festosamente i raiffeisenisti ticinesi.

Il presidente *prof. Ceppi* apre puntualmente l'assemblea, che si svolge nell'accogliente sala del Teatro sociale opportunamente preparata, ed all'appello rispondono ottanta delegati di 32 Casse. Assistono ai lavori i rappresentanti del Municipio, del Consiglio parrocchiale, del Patriziato di Arogno e dell'Unione svizzera delle Casse rurali. Il sig. *Jeanmaire* porta ai convenuti il saluto ed il benvenuto della locale Cassa rurale, mentre a nome delle autorità parlerà nel pomeriggio il sindaco *on. Delucchi*, cassiere della Federazione.

Completato l'ufficio presidenziale con la nomina degli scrutatori e letto ed approvato il verbale il presidente dà la parola al sig. *dir. Egger* dell'Ufficio di revisione, che ha voluto ancora una volta presenziare all'assemblea della nostra Federazione. Esprimendosi in lingua italiana il *dir. Egger* manifesta dapprima il suo vivo compiacimento per il progresso e l'attività delle Casse ticinesi. Al Ticino è toccato l'onore di dar vita alla millesima Cassa rurale della Svizzera: quella di Coldrerio, fondata la sera precedente. Passando a considerare i risultati finanziari del 1954 rileva come dalle statistiche risulti per il Ticino un aumento della cifra di bilancio del 30%, percentuale che è la migliore registrata dalle singole Federazioni. Ha quindi parole di riconoscenza per l'opera intelligente svolta dal sig. Giudici, ora non più al servizio dell'Unione, e presenta ai delegati il nuovo revisore nella persona del signor Giorgio Molinari, già alle dipendenze della Cassa centrale ed ora trasferito al servizio di revisione, dicendosi certo che egli sarà un degno successore del sig. Giudici e saprà ampiamente corrispondere alla fiducia che i dirigenti dell'Unione e delle Casse rurali ticinesi ripongono in lui. Esprime poi i migliori ringraziamenti a tutti i delegati per l'opera svolta ed in modo particolare al presidente *prof. Ceppi* che nulla tralascia per lo sviluppo rapido e sicuro del nostro movimento. Il *prof. Ceppi* dà in seguito lettura del rapporto presidenziale che illustra l'ascesa del raiffeisenismo ticinese, ascesa che appare chiara dal grafico esposto in sala e che sarà distribuito alle singole Casse. 10 849 000 franchi di bilancio, con un aumento di 2 618 000, 37 Casse, 1695 soci, sono cifre significative. Il Ticino è ora

al 12° rango fra i cantoni in quanto a numero di Casse ed all'11° per quanto riguarda la cifra di bilancio. Abbiamo ora una Cassa ogni 7 comuni, mentre nella Svizzera la proporzione è di una Cassa ogni 3 comuni. Le regioni che attualmente ne contano il maggior numero sono il Luganese con 11 Casse (su 99 comuni) ed il Mendrisiotto con 10 (su 28 comuni). Dà relazione dell'attività svolta dal Comitato, in modo particolare per quanto concerne il problema del credito agricolo. La Federazione, esaminato il progetto di legge circa l'istituzione di una Cassa ticinese di credito agricolo, ha preparato ed inoltrato alle competenti Commissioni del Gran Consiglio un memoriale in cui, richiamati i principi generali che reggono il raiffeisenismo ed illustrato lo sviluppo delle Casse del Ticino, si mettevano in evidenza i vantaggi offerti dalle Casse rurali e si presentavano i nostri postulati. Al memoriale ha risposto, sollecitamente ma in senso negativo, il Direttore del Dipartimento finanze, *on. Galli*.

La Federazione segue pure da vicino gli altri problemi legislativi ed un'azione è in corso per ottenere facilitazioni nell'iscrizione dei pigni su bestiame. La propaganda è continuata intensa nel 1954 ed ha dato i suoi frutti con 4 nuove Casse dalla data dell'ultima assemblea, mentre in altri comuni la situazione va maturando.

Sottolinea infine il *prof. Ceppi* gli ottimi ed amichevoli rapporti tra Unione e Federazione, di cui sono testimonianza la visita fatta ultimamente nel Ticino dal direttore della Cassa centrale, signor Schwager, e la presenza all'assemblea del *dir. Egger*, direttore dell'ufficio di revisione dell'Unione. Ricorda infine l'attività del sig. Giudici ed esprime al signor Molinari le felicitazioni e la fiducia dei raiffeisenisti ticinesi, lieti che l'Unione abbia voluto dare una nuova prova di comprensione verso il nostro cantone. Sollecita quindi i cassieri ed i dirigenti a collaborare maggiormente alla rubrica delle domande del *Messenger* e chiude formulando auguri per un sempre migliore avvenire delle nostre Casse.

Per acclamazione sono in seguito accettate le quattro nuove Casse di Losone, Isonne, Vacallo e Coldrerio. Particolarmente festeggiata quest'ultima: in suo onore l'Unione offrirà ai delegati il vino ed il caffè al banchetto.

Il cassiere sig. *Delucchi* dà poi lettura dei conti della Federazione che accusano un'entrata di 1632 fr. 90 ed un'uscita di 620 fr. 40

con un saldo attivo di 1012 fr. 50. Il rapporto dei revisori è presentato dal *prof. Mombelli* della Cassa di Stabio ed i conti vengono approvati. La tassa sociale 1955 sarà stabilita in base alla scala fissata all'assemblea di Gordola.

Ha quindi la parola il sig. *Molinari* per un quadro sulla situazione del movimento raiffeisenista. Si dice innanzitutto lieto di poter prendere contatto e conoscere personalmente i dirigenti ticinesi. Dopo aver riaffermato la necessità di attenersi fedelmente e scrupolosamente ai principi raiffeisen ed alle norme statutarie comunica che in base ai risultati statistici 1954 abbiamo avuto nel decorso anno 22 nuove fondazioni nella Svizzera. Nel corso del 1955 sette sono già le nuove Casse, di cui tre ticinesi. L'aumento del bilancio è stato di 100 milioni con un totale di un miliardo e 284 milioni, ciò che dimostra, oltre alla situazione economica e sociale favorevole, la fiducia di cui godono le nostre Casse. Rileva come in generale i risultati delle revisioni siano buoni e si sofferma ampiamente su alcuni problemi, in modo particolare sulla concessione dei crediti di costruzione e sulla necessità di conoscere perfettamente le pratiche e le prescrizioni legali in materia di fidejussione in modo da evitare qualsiasi perdita.

La vivace discussione seguita alla chiara esposizione del signor Molinari e vertente soprattutto sul credito di costruzione viene sospesa per il vermouth d'onore offerto dal *lod. Municipio* di Arogno e per dar modo ai delegati di assistere alla S. Messa.

Il banchetto è quindi ottimamente servito nei due ristoranti Arogno e della Posta. Prima di riprendere i lavori nel pomeriggio i delegati hanno il piacere di ascoltare un concerto della Filarmonica di Arogno diretta in modo egregio dal giovane M° Mario Cairoli.

Ripresi i lavori si sceglie la sede per la prossima assemblea: Claro ospiterà l'assemblea 1956 ed alla Cassa di quel comune è pure affidata la revisione dei conti.

Il M. rev. *Don Rovelli*, presidente onorario della Federazione, porge ai convenuti il saluto della Cassa di Sonvico, ha parole di stimolo e di incoraggiamento per i dirigenti ed invita tutti a perseverare sulla strada scelta. Alle eventuali la discussione affronta soprattutto il problema della cessione di credito e dell'ipoteca legale, sui cui l'Unione darà ancora ampie e particolareggiate istruzioni attraverso il *Messenger*.

Infine il presidente chiude la proficua assemblea con i ringraziamenti ai dirigenti della Cassa rurale di Arogno, alle Autorità comunali ed a quanti hanno contribuito alla riuscita della manifestazione, e con i migliori auguri a tutti i delegati per sempre nuovi successi.

## Attività di fondazione



### Isona

Isona, caratteristico paese di montagna, il più alto (m. 740) del distretto di Bellinzona dopo St. Antonio, ha la sua Cassa rurale. La conferenza di orientamento tenuta dal prof. Ceppi, di Mendrisio, ebbe luogo il 19 maggio alla presenza di oltre 60 persone che si dimostrarono entusiaste dei principi

cooperativi e di mutuo aiuto delle Casse rurali. Incoraggiati anche dal presidente onorario della Federazione ticinese delle Casse rurali, don Rovelli, e dal cassiere di Rivera, sig. Delcò, i convenuti nominarono un comitato promotore e decisero la fondazione per il 28 maggio.

### Vacallo

Vacallo è un grosso borgo che sorge su alcune colline ai piedi del Bisbino, a circa due chilometri da Chiasso. Benchè buon numero dei suoi abitanti si rechi a lavorare a Chiasso, sia nella ferrovia sia nelle diverse industrie, è rimasto un villaggio tipicamente rurale, ed una delle principali fonti del reddito agricolo è rappresentato dalla coltura del tabacco. Conta circa 1500 abitanti.

Un gruppo di una quarantina di coraggiosi ha costituito venerdì 3 giugno u.s. una Cassa rurale anche a Vacallo, dopo che otto giorni prima era stata tenuta dal presidente della Federazione una conferenza di orientamento. Così anche Vacallo beneficerà, come numerose altre borgate del Mendrisotto, dei servizi delle banche cooperative Raiffeisen.

Chi tiene presente quanto conti il fattore tempo nella vita moderna, la cui lotta serrata « contro il cronometro » è in continuo crescendo, apprezzerà la nuova costituzione, che offre tra l'altro il grande vantaggio della comodità.

A Vacallo infatti, malgrado la vicinanza con Chiasso, era da tempo sentito il bisogno di una banca che faciliti il risparmio e consenta il prestito a buone condizioni, specie ora che la tendenza allo sviluppo edilizio va accentuandosi.

La serietà delle persone chiamate a dirigere la Cassa, in una serena atmosfera d'intesa, e la capacità del cassiere, sig. Mo. Lurati, sono premessa di sicuri successi sin dall'inizio.

Questo è l'augurio della grande famiglia raiffeisen del cantone e della Svizzera.

Questa venne infatti realizzata nello stesso clima di entusiasmo della prima sera. Nei due comitati risultarono eletti fra altre persone rappresentative anche il sindaco ed il segretario del comune, nonché il segretario del Consorzio raggruppamento. A cassiere venne chiamato dalla fiducia generale il M. rev. parroco Don Attilio Pellanda.

Ed ora anche Isona può usufruire dei vantaggi di una Cassa rurale che sicuramente favorirà il risparmio, data la comodità, e potrà aiutare molta gente nei propri affari con prestiti a basso interesse.

Un Comune come questo, lontano dai centri, che ha saputo risolvere altri problemi di carattere pubblico e sociale come la latteria, il raggruppamento, la cooperativa di consumo, ecc., non poteva rimaner sordo al richiamo di un'istituzione bancaria tipo Raiffeisen, che contribuisce a portare il villaggio verso quella perfetta organizzazione che può permettere di fregiarlo della distinzione di villaggio modello.

Se gettiamo uno sguardo alla statistica vediamo che la popolazione è passata da 789 anime nel 1950 a 727 nel 1910 ed a 682 nel 1950.

Auguriamoci che la nuova Cassa possa contribuire a fermare questa diminuzione di abitanti che, pur non essendo elevata in percentuale, è bene eliminare nel superiore interesse di questo tipico comune rurale.

### L'angolo della corrispondenza

Come menzionato più sopra, durante l'assemblea delle Federazione ci furono sottoposti diversi problemi, ai quali ci siamo riservati di rispondere dalle colonne di questa nostra « Pagina ».

Gli argomenti che sono stati citati sono i seguenti :

- I prestiti accordati dall'Unione direttamente.



- I crediti che l'Unione concede alle Casse.
- La realizzazione del pegno.
- Gli anticipi ai comuni.
- La fidejussione solidale (se un fidejussore muore).
- Il credito di costruzione.

Iniziamo con questo numero la trattazione del primo problema :

#### *I prestiti accordati dall'Unione.*

Ci è stato chiesto perchè e con quale diritto l'Unione, e per essa la Cassa centrale, effettua degli investimenti ipotecari nel Ticino direttamente, invece di affidarli alle singole Casse.

La risposta a questo interrogativo è molto semplice.

La Cassa centrale effettua prestiti direttamente soltanto in due casi :

- a) quando il richiedente non è domiciliato nella circoscrizione cooperativa di una Cassa rurale ;
- b) quando una Cassa non dispone di mezzi liquidi sufficienti per far fronte alla richiesta di mutuo.

Nel primo caso è evidente che quando il richiedente di un prestito è domiciliato fuori dalla circoscrizione cooperativa di una Cassa, per uno dei principi fondamentali Raiffeisen e per l'art. 3 degli statuti della Cassa, la stessa non può prendere in considerazione la domanda di prestito. Vogliamo quindi semplicemente rifiutare la richiesta ? No, in quanto la Cassa centrale, che in questa sua qualità può esplicare la sua attività in tutta la Svizzera, è in grado di assumersi il prestito, che potrà eventualmente più tardi essere ceduto ad una Cassa rurale che sorresse sul luogo di domicilio del debitore.

Questo genere di prestiti avviene in tutta la Svizzera, ed anzi nel Ticino molto meno sovente che altrove (soltanto 35 casi a tutt'oggi).

Nel secondo caso è pure evidente che l'investimento della Cassa centrale è una necessità e riveste soltanto carattere provvisorio. Infatti non appena la Cassa interessata potrà disporre di sufficienti mezzi liquidi, la Cassa centrale è senz'altro disposta a cederle il credito. Nel frattempo si evita che il cliente abbia a rivolgersi ad un altro Istituto, ciò che naturalmente precluderebbe ogni via al futuro subingresso. Tali investimenti sono del resto sempre effettuati su proposta ed in perfetto accordo con la Cassa interessata.

Non bisogna quindi ritenere che la Cassa centrale voglia fare concorrenza alle singole Casse interferendo nel loro campo d'attività, anzi favorisce le Casse stesse, facendo in modo che i clienti rimangano nel nostro movimento.

Circa poi la domanda se le Casse devono

invitare i richiedenti, che non possono per i motivi accennati esaudire esse stesse, a rivolgersi alla Cassa centrale, riteniamo che la risposta dovrebbe scaturire automaticamente. Infatti se la Cassa centrale può accrescere il suo movimento, se può investire i suoi capitali inutilizzati, tale miglioramento si ripercuote su tutta l'Unione, e quindi in ultima analisi anche su ogni singola Cassa. Cosa questa che naturalmente non avverrebbe se il cliente si rivolgesse ad un'altra banca...

-gm-

### L'angolo del giurista

Alcuni giorni or sono ho ricevuto la visita di un cassiere diligente e scrupoloso il quale mi presentò alcune domande di natura giuridica. Gli diedi le necessarie spiegazioni. Una però di tali domande riveste una particolare importanza, per cui gioverà che la stessa venga riprodotta sul *Messenger* per dare modo a tutti gli organi dirigenti delle nostre Casse di esserne al corrente.

*Domanda :* il suddodato cassiere mi chiese la ragione per la quale occorre che la dichiarazione comunale delle vulture venisse fatta risalire al 1. gennaio 1897.

*Risposta :* una delle differenze esistenti tra il nuovo Codice civile svizzero ed il vecchio Codice civile ticinese è rappresentata dalla prescrittibilità o dalla imprescrittibilità dei crediti garantiti da pegni immobiliari iscritti. Il nuovo CCS, entrato in vigore in tutta la Confederazione con il 1. gennaio 1912, al suo art. 807 recita :

« I crediti garantiti da pegno immobiliare iscritto non sono soggetti a prescrizione. »

Il vecchio Codice ticinese stabiliva invece che le ipoteche dovevano venire rinnovate ogni quindici anni, pena la prescrizione.

La legge cantonale di applicazione del CCS dovette naturalmente regolare legalmente la posizione delle iscrizioni ipotecarie esistenti a quel momento. Essa entrò in vigore contemporaneamente al CCS. Il suo art. 212 dice : « Le iscrizioni ipotecarie *valvoli* al 31 dicembre 1911 conserveranno la loro efficacia e renderanno imprescrittibile il credito che garantiscono senza bisogno di rinnovazione. »

*Con ciò le ipoteche iscritte a partire dal 1. gennaio 1897 sono da considerarsi imprescrittibili.*

La Cassa rurale (beninteso laddove esiste ancora il registro fondiario provvisorio) dovrà venire a conoscenza della situazione ipotecaria di un immobile risalendo alla vecchia legislazione. Si conosceranno così tutti i precedenti proprietari e l'Ufficio dei Registri, sulla base di tali nominativi, rilascerà l'estratto ipotecario.

Non basta quindi chiedere un'indagine sul conto dell'attuale proprietario : occorrerà risalire la catena dei proprietari fino al 1. gennaio 1897. Se nessuna precedente ipoteca risulterà iscritta la Cassa potrà tranquillamente sborsare il capitale mutuo. Caso contrario si dovrà esigere dal debitore la regolarizzazione della sua posizione. Evidentemente tali indagini non sono necessarie laddove esiste il Registro fondiario definitivo. In tal caso l'estratto del RFD aggiornato darà l'immagine esatta della situazione dell'immobile ipotecato.

*Avv. Emilio Induni.*

### Comunicati

A partire da questo numero iniziamo la pubblicazione di una rubrica intitolata « L'angolo del giurista », a cura del signor avv. Emilio Induni, vicepresidente della Federazione e deputato al Gran Consiglio. Siamo certi che questa rubrica non mancherà di interessare.

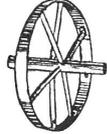
Le domande relative, che dovranno verte naturalmente su problemi di natura giuridica interessanti l'amministrazione delle Casse, possono essere indirizzate direttamente al sig. avv. Induni, Mendrisio, o alla redazione della « Pagina » a San Gallo.

\* \* \*

Proseguiamo pure su questo numero la pubblicazione della rubrica « L'angolo della corrispondenza », nel quale risponderemo a tutte le domande che ci saranno sottoposte. Preghiamo perciò tutti coloro che avessero dei problemi da sottoporre o domande da fare di non riservarle per l'assemblea della Federazione, ma di scriverci liberamente, di modo che nell'interesse di tutti i lettori la risposta sarà pubblicata sul giornale, giovando in tal modo non solo al richiedente ma a tutti. Le domande vanno indirizzate a : Redazione della « Pagina », Unione svizzera delle Casse rurali, San Gallo.

\* \* \*

Fino a nuovo avviso gli uffici dell'Unione a San Gallo applicano l'orario estivo, cioè dalle 7.30 alle 12 e dalle 14 alle 17.30. Si prega perciò di non voler telefonare fuori dagli orari indicati.



**Roues de brouettes**  
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer  
**BÜGLI-VON AESCH**  
LANGENTHAL/B

TERME  
**BERNABEI MASSAGGIO**  
Abano Terme (Padova/Italia) Tél. 90-118  
Ouverte toute l'année • Possibilité de chaque soin dans la maison • Chambres avec bain • Garage  
Piscine avec eau termale • Prix modérés